

## II FAMILLES ET SOCIETE

### 2.1 Se marier

#### *2.11. Fréquence des mariages de 1693 à 1982*

Le mariage pourvoit aux chances offertes à la population de maintenir, voire accroître ses effectifs. Modulant les équilibres familiaux, il participe aux échanges de la paroisse ou de la commune avec ses voisines. Face à la mort inexorable, il contribue au renouvellement des générations dans le cadre des alliances et des parentés, assure la continuité des lignées en battant les cartes familiales et provoque incidemment la refonte des patronymes. Celle-ci se montre d'autant plus forte à Barisey-la-Côte que plus d'un mariage sur deux célébré est exogamique. Mais les équilibres matrimoniaux sont également maintenus par le rapport entre les mariages d'installation et les mariages de tradition, puisque l'on convole plus fréquemment dans la paroisse de la mariée, alors que les filles sont plus souvent conduites que les garçons à quitter leur village de naissance. Ce sont autant de facteurs qui déterminent l'aptitude des familles à se renouveler à partir de leurs propres boutures et à se structurer face au dynamisme des paroisses voisines, en l'occurrence supérieures en démographie et en territoire à Barisey-la-Côte.

Trop irrégulière pour permettre d'apprécier largement leur progression, *la courbe des fréquences annuelles de mariages* conduit toutefois à considérer le cas des années exceptionnelles où l'on se marie plus que d'habitude et à observer la fréquence des années nulles en mariages. De nombreux millésimes sont vierges d'unions, tandis que quelques années plutôt rares relèvent le niveau général par des taux de mariage supérieurs à la moyenne, par exemple 1718 ou 1813<sup>1</sup>, puis 1838, 1872 et 1874, 1903, 1931.

Inéluctable dès le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, la croissance des mariages provient davantage d'une plus forte densité du nombre d'années de mariages, tous les vingt ans, que de l'augmentation annuelle de la nuptialité. Cette augmentation devient sensible dès 1716, mais elle recule lors de la période 1760/ 1770. Le summum des unions est atteint en 1873 alors que la population amplifie ses effectifs entre 1770 et 1900, la chute du nombre des mariages devenant plus forte dès la seconde date.

Réduisant les effets conjoncturels de la fréquence annuelle, *les distributions quinquennales et décennales* expriment mieux les évolutions fondamentales de la nuptialité. Elles révèlent un faux

---

<sup>1</sup> Mariages d'opportunité en raison de la conscription des célibataires.

démarrage des unions au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, aussitôt suivi par leur effondrement vers 1720. Il faut attendre 1770 avant que ne s'engage une progression effective des mariages, puis la période 1820/ 1880, pour que la croissance de la courbe devienne probante, avec toutefois des années creuses vers 1840 et 1870. Ensuite, s'amorce un déclin du nombre des unions, assez lent toutefois et nettement marqué par les déficits des années 1914/ 1918 et 1939/ 1945. La distribution décennale ne fait que condenser les résultats de la quinquennale en les rendant plus significatifs. Elle éclaire particulièrement le pic isolé des années 1712 à 1720, la chute du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et le déficit des deux guerres mondiales. Le déclin des unions se montre assez rapide en fin de période, le taux de mariage revenant à celui de départ comme si la population avait dès lors achevé son cycle.

La courbe de *moyenne des cumuls* dévoile les ressorts qui sous tendent les courbes précédentes, en ne mesurant pas seulement les données du présent mais en permettant d'apprécier l'influence du temps vécu sur ce présent. Atténuant les différences conjoncturelles, elle donne une certaine résonance au cumul des valeurs annuelles. Effectivement, après un démarrage rapide, la dépression des années 1710 apparaît moins marquée dans ses effets. Par contre, la progression de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle perd de son entrain, l'accélération du nombre de mariages stationne alors et subit même un léger fléchissement entre 1750 et 1780. Ensuite, la courbe de moyenne des cumuls effectue une montée lente mais graduelle jusque vers 1880, pour amorcer sa décroissance à peine une décennie plus tard. Les accélérations et les décélérations de la dynamique des mariages se montrent de fait moins brutales que les fluctuations de la courbe établies année après année, les effets des ressorts démographiques conservant une certaine persistance après leur accomplissement.

Les *comparaisons lorraines* sont inégales. A Bruley<sup>2</sup>, les courbes traduisent une montée lente et régulière des mariages jusqu'en 1800, suivie d'une légère accélération jusqu'en 1850, et d'un lent déclin, creusé en 1890. Cette courbe adopte un profil relativement semblable au nôtre, pour sa première partie, quoique à Barisey-la-Côte, la progression des mariages marque un premier arrêt entre 1832 et 1832, le creux de 1890 annonçant, dans les deux cas, la faillite de la nuptialité.

Dans la Prévôté de Cattenom<sup>3</sup>, les mariages bénéficient d'une légère expansion jusque 1739, puis ils entrent en dépression jusque 1769. Les deux premiers mouvements se montrent donc sensiblement égaux à ceux de Barisey-la-Côte même si les dates charnières de ces deux phases ne tombent pas aux mêmes années ; par contre, Barisey-la-Côte substitue une phase dynamique à la stagnation postérieure à 1769. Les creux de nuptialités de 1743 et 1784 se reconnaissent toutefois dans les deux terrains, de même que le sommet de 1737.

---

<sup>2</sup> MANET Bernard, Bruley. Op.cit.

<sup>3</sup> CHAUSSEC Martine, La prévôté de Cattenom. Op.cit.

A Pulligny<sup>4</sup>, la courbe des mariages présente des années de pointe : 1714 et 1737, et de creux : 1705, 1718 et 1745, situation peu conforme à la nôtre. A Brillon-en-Barrois<sup>5</sup>, les sommets des mariages sont conformes à ceux de Barisey-la-Côte, vers 1823, mais contraires, entre 1844 et 1848 ; les creux sont équivalents en 1750, mais différents en 1829.

**Références françaises.** Pour le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la courbe des mariages de Barisey-la-Côte transige avec la situation nationale dont les valeurs déclinent entre 1700 et 1739<sup>6</sup>. Ensuite, s'il y a effectivement lieu de parler, comme pour l'ensemble de la France, de crise de nuptialité vers les années 1789/ 1790, cette légère dépression se situe à l'amorce d'une phase ascendante de la courbe des mariages, qui culmine vers 1885<sup>7</sup>. Elle ne présente cependant aucune originalité par rapport au profil en dents de scie de cette longue période ascendante. L'augmentation du nombre des mariages en France, observable en 1793 et 1794, commence en vérité à Barisey-la-Côte dès les années 1772/ 1777, et l'arrivée des classes peines d'après 1750 y entraîne pour longtemps un essor des unions, même lorsque les naissances amorcent brusquement leur déclin, dès les années 1792/ 1797.

La comparaison entre Barisey-la-Côte, la Bretagne et l'Anjou, est faussée par l'assimilation des unions des villes et des campagnes<sup>8</sup>. L'ouest de la France se caractérise toutefois par une augmentation des naissances au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, suivie par leur diminution vers 1770 et 1779 ; le sommet des deux décennies suivantes débouche sur une décroissance durable. La situation de Barisey-la-Côte est donc différente, elle connaît bien sûr la phase déprimée du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elle progresse ensuite plus fortement.

**Les fiançailles.** Jusque 1792 et de façon générale, les prêtres rédacteurs enregistrent les déclarations de fiançailles et celles des mariages presque simultanément. Les premières sont fortement réduites par le concile de Trente, aussi ont-elles lieu très peu de temps avant les noces<sup>9</sup>. De fait, elles dépassent rarement les vingt jours à Barisey-la-Côte et pour la moitié des promesses, n'excèdent pas les dix jours à partir de la période 1753/ 1772<sup>10</sup>. La situation est analogue à Bruley<sup>11</sup>

---

<sup>4</sup> DE COLNET Claire, Pulligny, Op.cit.

<sup>5</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois, Op.cit.

<sup>6</sup> REBAUDO Danièle, Le mouvement annuel de la population française rurale, de 1670 à 1740. Op.cit. Le nombre mariage augmente de 11,6 % entre 1670/ 79 et 1700/ 1709, puis diminue de 7,4 %, de 1700/ 09 à 1730/ 39.

<sup>7</sup> Histoire de la population française. Op. cit.

<sup>8</sup> BLAYO Yves, HENRY Louis, Données démographiques sur la Bretagne et l'Anjou. Op.cit.

<sup>9</sup> Histoire de la famille, Op.cit.

<sup>10</sup> Temps de fiançailles à Barisey-la-Côte  
10 jours 10/ 20 jours 20/ 30 jours 30/ 40 jours  
1693/ 1712 2 3

et Villey-le-Sec<sup>12</sup>. Dans le premier lieu, pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les noces surviennent après deux à trois semaines seulement ; à partir de 1750, le délai d'attente se réduit même aux sept premiers jours. A Villey-le-Sec, les fiançailles durent d'un jour à un mois, avec une moyenne de douze jours, entre avril 1735 et juillet 1749.

## **2.2. Mouvements saisonniers des mariages**

### ***2.21. Distribution journalière des mariages.***

Il en va comme pour les décès et les naissances, les courbes résultant de ces fréquences ne révèlent pas une répartition organisée des mariages tout au long du mois. Pourtant, leur distribution apparemment aléatoire ne s'équilibre pas sur l'ensemble de la période. La distribution journalière reste irrégulière, autant dans le mois que pour la quantité de mariages célébrés d'un jour à l'autre ; et même le cumul de la nuptialité sur la durée de la période d'étude n'aboutit pas à une planification équilibrée des mariages sur la durée du mois.

Les résultats exprimés en courbe, associant valeur réelle des fréquences mensuelles et moyenne des cumuls, sont donc caractéristiques d'une fréquence aléatoire mais imparfaite des données. La moyenne des cumuls tend à planifier l'irrégularité de la distribution mensuelle sans se montrer en fin de compte d'une rectitude parfaite. Cela se passe comme si le hasard n'était pas la seule cause de la distribution des mariages et que ceux-ci étaient parfois plus organisés qu'il ne le paraît. Ces facteurs conjoncturels ne sont toutefois pas assez forts pour s'opposer au caractère en gros aléatoire de cette distribution.

Le mouvement saisonnier des mariages met en correspondance le choix de la date des épousailles avec les rythmes de la société rurale, tenue par les obligations des champs et soumise à de puissants interdits religieux. A Barisey-la-Côte, les courbes de moyenne des cumuls révèlent les déséquilibres de la fréquence mensuelle et met en valeur la persistance du plus grand choix hivernal. Janvier d'abord, février ensuite, sont les mois prédominants, suivi par novembre. Mars et

---

1713/ 1732 7 19 2 1  
1733/ 1752 8 13  
1753/ 1772 10 11  
1773/ 1792 13 10

<sup>11</sup> STORTI Marie-Lyse, Bruley, Op.cit.

<sup>12</sup> OLIN René, URIOT Jean-Pierre, Villey-le-Sec, Op.cit.

décembre restent les mois où l'on se marie le moins, en raison des interdits de Carême et de l'avent<sup>13</sup>.

Pour contredire la croyance populaire voulant qu'on ne s'épouse pas en mai, le mois de la Vierge, c'est lui qui finit par émerger avec des valeurs moyennes de l'étiage des mois de printemps et d'été. Sa primauté s'affirme à Barisey-la-Côte dès 1793 et 1812 pour ne plus se réduire. Ce mois là consacre même autant d'unions que février, entre 1873 et 1892. Cette observation infirme le constat assez général de mariages moins nombreux en mai, particulièrement à la campagne où les unions se raréfient tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Ce mois trouve son étiage dans le centre de la France, en raison, semble-t-il, d'un très ancien interdit<sup>15</sup>.

Il est cependant clair que la progression des mariages, durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, profite à chacun des mois, sans bouleverser leur ordre. La fréquence mensuelle par périodes permet de discerner une certaine variabilité de la fréquence des mariages. Si les sommets de janvier et février restent acquis, la distribution des unions au cours des autres mois n'est pas toujours très franche ; il faut tenir compte d'aléas qui tendent à éroder la parfaite régularité des moyennes. Par exemple, entre 1793 et 1812, ce sont mai et juin qui gagnent le plus en importance, tandis qu'entre 1813 et 1832, septembre, octobre et novembre prennent le pas sur les autres mois.

A Barisey-la-Côte, novembre arrive en tête entre 1893 et 1912, avant que la fin du siècle n'amorce un changement radical dans la distribution des mariages qui visiblement, arrêtent de se soumettre aux contraintes des travaux agricoles. La double décennie 1913/ 1933 affiche d'abord le déclin de l'hiver comme saison favorable aux unions, puis entre 1933 et 1952, l'étalement des mariages se répartit équitablement sur toute l'année ; enfin, un effet inverse aux situations traditionnelles se produit dès 1953, puisque c'est dès lors au printemps et en été que l'on convole le plus, bien sûr, pour profiter du climat plus favorable de ces deux saisons.

Les *références lorraines* s'accordent dans l'ensemble à la situation côtois Barisaine : premiers sommets en janvier, février et novembre dans la couronne nancéienne, entre 1740 et 1790 et creux de mai à octobre<sup>16</sup>, en raison des moissons et des vendanges. A Villey-le-Sec, décembre recueille

---

<sup>13</sup> Histoire de la France rurale, Op.cit. L'avent commence le dimanche le plus proche de la Saint André, le 30 novembre, et se termine à l'Épiphanie, le 6 janvier. Carême correspond à quarante six jours de pénitence avant Pâques.

<sup>14</sup> HOUDAILLE J., Célébration saisonnière des mariages, avant, pendant et après la Révolution française. Faut-il voir dans la particularité présentée par Barisey-la-Côte, un effet de la prépondérance de prénom Anne sur celui de Marie, par ailleurs observable dans le Toulousain ?.Op.cit.

<sup>15</sup> DUPAQUIER Michel. Les mouvements saisonniers des mariages en France, 1856 1968. Op.cit.

<sup>16</sup> GIRARD C., Evolution démographique de la couronne nancéienne. Op.cit.

22 % des mariages et mars 16 %<sup>17</sup> ; dans la Prévôté de Conflans-en-Jarnisy<sup>18</sup>, la Révolution marque toutefois l'apparition de changements sensibles ; aucunes différences à Gondrecourt-le-Château<sup>19</sup>, à Blénod-les-Toul<sup>20</sup> et à Woippy<sup>21</sup>, pas plus qu'à Cattenom<sup>22</sup> et à Bernécourt<sup>23</sup>.

**Références françaises.** La prépondérance de la célébration hivernale des mariages est observable sur l'ensemble de la France où les unions consacrées entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 28 février varient, pendant l'Ancien Régime, entre 53 et 57 % de l'ensemble des mariages<sup>24</sup>. Pareille situation est observable avec cette différence, par rapport à Barisey-la-Côte, que février passe avant janvier. La laïcisation de l'état civil n'entraîne pas une modération durable des interdits religieux qui retrouvent leur vigueur après le Concordat, favorisé par les persécutions antireligieuses des années 1793/1799. L'indice de mars augmente brusquement pendant la période révolutionnaire<sup>25</sup> mais aux lendemains de la Révolution, les mariages de Carême et d'Avent sont redevenus plus rares<sup>26</sup>.

---

<sup>17</sup> JOLIN René, URIOT Jean-Pierre, Villey-le-Sec. Op.cit.

<sup>18</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit. Sommets en janvier, février, juin et novembre, creux en mars, août et décembre. La Révolution marque un changement profond, la différence entre les mois est plus réduite. Les sommets se portent sur janvier, février, avril, septembre et octobre.

<sup>19</sup> LHUILLIER D., Gondrecourt-le-Château, Op.cit. Creux en mars et septembre, puis en août ; pointes en janvier, février, puis novembre.

<sup>20</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul, Op.cit. Mariages : variations saisonnières marquées, classiques différences avant et après la Révolution.

<sup>21</sup> BRASME Pierre, Woippy. Op.cit.

<sup>22</sup> CHAUSSEC Martine, La prévôté de Cattenom, Op.cit. Creux en mars et décembre, pointes en janvier, février et novembre.

<sup>23</sup> THIERY, Bernécourt. Op.cit. Entre 1765 et 1830, taux de mariages : janvier 31 %, juin 14 %, février 11 %, mai 9 %.

<sup>24</sup> Histoire de la France rurale. Op.Cit. mariages célébrés entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 28 février. 56,2 % population rurale de 1740 à 1792 57 % 1740 1749, 56,5 1760 1769, 53,8 1780 1792, mariage hiver : surtout février, ensuite janvier et décembre. France rurale mois de mariages indices mensuels entre 1740 et 1792 : 188 318 24 54 74 96 99 45 62 71 158 11.

<sup>25</sup> Histoire de la population française, Op.cit. Sous l'Ancien Régime, l'Eglise déconseille le mariage pendant carême et l'avent, et refuse de le célébrer durant la semaine sainte, ce qui explique les indices mensuels bas de mars : 24,2 et de décembre : 12,6, en 1740 1792. Avec la laïcisation de l'état civil en 1792, décembre monte à 44 en 1793 et à 79 en 1794, puis redescend après le Concordat à 46,50. Pour carême, en 1795/ 1796, les indices passent de 61 à 76. Le Concordat marque le retour progressif à l'ancienne situation, avec une baisse des indices de 74 en 1801, 32 en 1803, et 28 en 1804/ 1819. Dans la France rurale, l'indice de mars passe de 24 à 63 de 1780/ 1792 à 1793/ 1794 et décembre de 11 à 86.

<sup>26</sup> HOUDAILLE J., Célébration saisonnière des mariages, avant, pendant et après la Révolution française. Op.cit.

La situation de Barisey-la-Côte soutient la comparaison avec les références nationales, autant à Sennely<sup>27</sup>, en Morvan<sup>28</sup>, qu'à Labarthe<sup>29</sup>. En Auvergne, où les sommets d'été sont directement liés au phénomène migratoire saisonnier, il s'effectue une poussée du mois d'août, avant le départ des émigrants<sup>30</sup>. Pour le reste, la basse Auvergne célèbre peu de mariages en été. Rumont connaît des pics de janvier et février et des creux de décembre, mars, avril et août<sup>31</sup>. De même, le Tonnerrois, où la dépression des mariages se situe en automne et en été, surtout en août, en raison des travaux des champs. On se marie de novembre à février, sans déroger à l'interdit de décembre<sup>32</sup>. En Ille-et-Vilaine, juillet se substitue toutefois à janvier au nombre des mois les plus "marieurs"<sup>33</sup>.

La Bretagne et l'Anjou assurent la stabilité de la répartition mensuelle entre les cinq décennies d'avant 1790 et les quatre décennies postérieures à cette date, avec toutefois, pour la seconde période, une translation du sommet de février vers un sommet d'avril à juin, tendance caractérisée à Barisey-la-Côte par l'émergence du mois de mai<sup>34</sup>. La différence entre les deux exemples tient toutefois dans le décalage durable de septembre, en Bretagne/ Anjou, après la Révolution. Au niveau des phénomènes de translation saisonnière intervenus dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, se remarque surtout l'inversion de la situation traditionnelle avec l'affirmation définitive des mois d'été pour la célébration du plus grand nombre des mariages<sup>35</sup>. Cette translation s'effectue graduellement par le passage des mois d'hiver, d'abord aux mois de printemps, vers 1935/ 1937, puis aux mois d'été. Comme pour Barisey-la-Côte, le retournement de la répartition saisonnière des mariages s'effectue au cours du XX<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>.

---

<sup>27</sup> Sennely. Op.cit. Mariages, sommets en juin, juillet, janvier, février ; creux en avril, août, septembre, octobre et décembre.

<sup>28</sup> HOUDAILLE Jacques, Quatre villages du Morvan. Op.cit.

<sup>29</sup> SANGOI J.C., La population de Labarthe au XIX<sup>e</sup> siècle. Op.cit. Les mariages présentent des creux en mars et décembre, puis en juillet, août, septembre et octobre.

<sup>30</sup> POITRINEAU, La vie rurale en basse Auvergne. Op.cit. Peu de mariages en été, les mariages s'accumulent en février, avant carême, et en novembre, avant l'Avent.

<sup>31</sup> ROBERT Patrice, Rumont, 1720 1790. Op.cit.

<sup>32</sup> DINET D., Quatre paroisses du Tonnerrois. Op.cit.

<sup>33</sup> BLAYO Y. Trois paroisses d'Ille-et-Vilaine. Op.cit.

<sup>34</sup> BLAYO Yves, HENRY Louis, Données démographiques sur la Bretagne et l'Anjou, 1740 1829. Op.cit.

<sup>35</sup> HOUDAILLE J., Célébration saisonnière des mariages, avant, pendant et après la Révolution française. Op.cit.

<sup>36</sup> DUPAQUIER Michel. Les mouvements saisonniers des mariages en France, 1856 1968. Op.cit.

Déjà, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, l'église n'exige plus le strict respect des temps clos et l'interdit de carême est moins prenant qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'exception de quelques régions plus traditionnelles comme l'Ouest, le Massif Central et l'arc méditerranéen. Si février reste le premier mois placé le plus couramment en France, de 1856/ 1858 à 1875/ 1876, novembre prend le relais en 1899. Janvier se trouve également en recul constant tandis que la primauté des mariages estivaux remplace celle des mariages hivernaux.

## **2.3. L'âge au mariage**

### ***2.31. Statistique des âges au mariage***

Les rédacteurs de l'état civil de Barisey-la-Côte ne commencent à mentionner les âges, pour les époux, qu'en 1740, et pour les épouses, qu'en 1743. Il est bien sûr possible de recourir aux fiches familiales pour faire remonter plus haut le recueil de ces âges, mais on perdrait quand même le bénéfice de celui des conjoints introduits par exogamie, à moins de les identifier dans les registres des villages voisins.

En règle générale, les femmes se marient plus précocement que les hommes, sauf entre 1813 et 1832, période pendant laquelle la demande en épouses devient trop forte en raison de la conscription des célibataires. La courbe ordinaire des femmes prend donc son ascension cinq ans avant celle des hommes mais les deux courbes adoptent le même profil, la seconde se réduisant logiquement cinq ans plus tard. Dès les premières années de mariage, la progression des unions pour chacun des deux sexes conduit très rapidement et quasi directement au sommet ; sans s'y maintenir, elle décline lentement jusqu'entre 35 et 39 ans et même entre 39 et 44 ans, pour connaître ensuite un certain nombre de ressauts dus aux épousailles d'individus isolés, principalement des veufs et des veuves, jusqu'à 80 ans.

***L'amplitude d'âge des mariages*** les plus nombreux est d'environ vingt ans ; les mariages en âge avancé restent marginaux quoique toujours confirmés. Parfois, ces ressauts de mariages tardifs se confondent avec la fin des mariages de jeunesse, comme pendant la période 1813/ 1832, et peuvent avoir de l'importance, comme entre 1853 et 1872. Au cours de la période 1933/ 1952, les deux courbes perdent leur profil habituel ; les sommets sont moins hauts, leurs bases plus larges, la courbe des hommes coiffe celle des femmes, commence plus tôt et s'achève plus tard. La période 1953/ 1982 marque cependant le retour de courbes plus conformes.

A partir de 1913, la réduction du nombre des mariages se traduit par la disparition des ressauts d'âges extrêmes. En raison du recul du veuvage, les situations marginales s'estompent lorsque la

population n'a plus assez de vitalité pour maintenir ses profils de courbes traditionnels. La moyenne des cumuls révèle mieux la différence de phases entre les deux sexes. Elle traduit en particulier la précocité des mariages féminins, sauf pour la période 1813/ 1832, de même qu'elle met en relief la courbe atypique de 1933/ 1952. Elle efface bien sûr les ressauts pour les intégrer dans la dynamique générale de la courbe.

Dans l'ensemble, *les exemples lorrains* donnent crédit aux chiffres de Barisey-la-Côte. Il arrive cependant que les âges médians présentent une progression en dent de scie plus marquée. Dans les environs de Boulay<sup>37</sup>, ils oscillent par périodicité de dix ans, entre 25 et 30 ans pour les hommes, et 23 et 28 ans pour les femmes, avec une nette tendance à progresser au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La prévôté de Cattenom<sup>38</sup> compte parmi les terrains dont les moyennes sont proches de celles de Barisey-la-Côte, soit un âge de 27,2 ans pour les hommes et de 25,7 pour les femmes. A Villey-le-Sec, les valeurs encadrent les nôtres, légèrement supérieures pour les hommes et légèrement inférieures pour les femmes<sup>39</sup>. A Minorville, l'âge au mariage assez tardif - 27 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes - se trouve en augmentation entre le XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup>, il se montre encore plus élevé à Xures, quoiqu'en diminution progressive : au XVIII<sup>e</sup> siècle, 29 ans pour les hommes ; au XIX<sup>e</sup>, 28,3 ans pour les hommes, 27,5 ans pour les femmes<sup>40</sup>.

A Gondrecourt-le-Château, au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les valeurs approchent celles de Barisey-la-Côte pour les hommes et sont légèrement supérieures pour les femmes<sup>41</sup>. Les pourcentages des femmes mariées avant 21 ans sont plus importants, de même que ceux des hommes entre 22/ 25 ans et des femmes entre 20/ 26 ans.

<sup>37</sup> HOUDAILLE Jacques, La population de sept villages des environs de Boulay. Op.cit. Age médiant au premier mariage avant 50 ans.

	Hommes	femmes		hommes	femmes
Av 1720	26,8	23,1	1760/ 69	30,1	28,0
1720/ 29	25,5	24,1	1770/ 79	29,9	26,9
1730/ 39	28,0	25,8	1780/ 89	28,4	27,03
1740/ 49	28,2	26,0	1790/ 99	27,9	28,2
1750/ 59	30,25	27,9	1800/ 09	30,9	28,1

Baisse de la fécondité à partir de 1780.

<sup>38</sup> CHAUSSEC Martine, La prévôté de Cattenom. Op.cit.

<sup>39</sup> JOLIN René, URIOT Jean-Pierre, Villey-le-Sec. Op.cit. âge premier mariage. 1751/ 1792 : hommes 28,5 ans, femmes 24,8 ans ; 1793/ 1815 : hommes 28,3 ans, femmes 24,6 ans.

<sup>40</sup> JOIGNON Laurence, Coutumes, familles, successions et alliances en Lorraine. Op.cit.

<sup>41</sup> LHUILLIER D., Gondrecourt-le-Château. Op.cit. Mariages des hommes, âge moyen : 26,5 ans ; des femmes : 26,7 ans. 13,56 % des femmes sont mariées avant 21 ans, contre 5,24 % des hommes. 43,66 % des hommes le sont avant 22/ 25 ans et 56,1 % des femmes entre 20 et 26 ans. Age au premier mariage.

Dans la prévôté de Conflans-en-Jarnisy<sup>42</sup>, l'encadrement des âges par rapport à Barisey-la-Côte s'impose encore, avant 1730, avec une moyenne de 27 ans pour les hommes, et de 24 ans pour les femmes. Ces chiffres s'élèvent à 28,2 et 27,3 ans au cours du deuxième tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. A Bruley<sup>43</sup>, partant d'assez bas au XVIII<sup>e</sup> siècle (hommes, 25 ans et femmes, 23,5 ans), l'âge au premier mariage tend à s'accroître pendant le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, au point qu'une majorité des hommes se marie au seuil des trente ans. Pour les femmes, l'allongement de l'âge modal, tournant d'abord en majorité autour des 14/ 24 ans, se porte vers les 20/ 30 ans, vingt-cinq ans plus tard.

Précocité également plus flagrante à Pulligny<sup>44</sup> où les mariages sont les plus nombreux entre 20/ 30 ans. Les femmes connaissent une montée rapide des 16/ 24 ans, accompagnée d'une décroissance accélérée des 25/ 27 ans et plus lente des 27/ 46 ans. Pour les hommes, la montée des 16/ 22 ans est rapide, celle des 23/ 28 ans est inexistante, les 28/ 43 ans déclinent. A Blénod-les-Toul<sup>45</sup>, d'abord équivalents à Barisey-la-Côte pendant la période 1740/ 1789 (27,7 ans et 26,7 ans), les âges moyens baissent entre 1790 et 1839 (25,8 et 25,9 ans).

Sous l'Ancien Régime, les hommes se marient entre 20/ 29 ans ; après 1789, les 20/ 24 ans deviennent la classe d'âge la plus nombreuse pour les garçons et les filles. Le rajeunissement est net : les garçons mariés entre 25 et 29 ans totalisent 40 % des effectifs, contre 31,8 % pour les 20/ 24. Après 1789, la situation s'inverse, 48,3 % pour les 20/ 24 ans et 34 % pour les 25/ 29 ans. A Barisey-la-Côte, elle ne s'inverse qu'au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au nombre des terrains plutôt inférieurs comptent aussi Brillon-en-Barrois<sup>46</sup> et Woippy<sup>47</sup> où les moyennes d'âge des hommes n'avoisinent celles de Barisey-la-Côte qu'en 1871/ 1891<sup>48</sup>.

---

	<i>hommes</i>	<i>moyen</i>	<i>médian</i>	<i>femmes</i>	<i>moyen</i>	<i>médian</i>
1690/ 99		26,9	27,0		27,4	26,1
1700/ 09		26,8	26,0		25,7	23,5
1710/ 19		28,1	27,1		27,5	26,6
1720/ 29		27,9	26,2		26,7	25,9
1730/ 39		26,8	24,8		27,0	26,1

<sup>42</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>43</sup> STORTI Marie-Lyse, Bruley. Op.cit.

<sup>44</sup> DE COLNET Claire, Pulligny. Op.cit.

<sup>45</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>46</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois. Op.cit. âge au premier mariage des hommes : 26,35 ans ; des femmes : 25,84 ans.

<sup>47</sup> BRASME Pierre, Woippy de 1871 à nos jours. Op.cit. âge moyen 1<sup>er</sup> mariage.

	1674/ 1749	1750/ 1789	1790/ 1870	1871/ 1891
hommes	24,5	25,5	26,0	27,0

**Références françaises.** Les moyennes d'âge au premier mariage, assez fortes à Barisey-la-Côte, de 28 à 27 ans pour les hommes, autour de 26 ans pour les femmes, avec un creux à presque 23 ans<sup>49</sup>, s'avèrent dans l'ensemble conformes aux moyennes nationales, quoique celles-ci soient un peu plus élevées pour les garçons puisqu'elles tournent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, autour de 29/ 30 ans<sup>50</sup> ; plus communes pour les filles, entre 25 et 26 ans<sup>51</sup>. Elles diffèrent toutefois avec les observations de Martine Ségalen<sup>52</sup> qui conclut, comme Louis Henry et Jacques Houdaille, à un rajeunissement plus flagrant des âges du premier mariage, après une montée lente et continue jusqu'à la Révolution<sup>53</sup>.

Mais les moyennes nationales occultent la diversité de situations apparentes qu'engendrent en profondeur de grandes différences d'économie et de choix de société. Avec des âges au mariage élevés, Barisey-la-Côte ne peut connaître la précocité de noces de Parros, dans les Baronnie des

femmes	23,5	24,5	24,3	24,5	
<sup>48</sup> Barisey-la-Côte, âge au premier mariage					
	1693/ 1792	1793/ 1842	1843/ 1892	1893/ 1942	1943/ 1982
hommes	28	27	27	27	27,9
femmes	26	27,41	23,40	26,46	23,95

<sup>49</sup> Histoire de la population française. Op.cit. L'âge moyen au premier mariage des femmes, à la fin de l'Ancien Régime est de 26,5 ans ; en 1810/ 1819, de 25,6 ans ; en 1850/ 1859, de 24,9 ans ; en 1913, de 23,80 ans. L'âge moyen du mariage s'abaisse modérément. A la veille de la Révolution, il était de 29,6 ans pour les hommes et de 27,2 ans pour les femmes. Pour le XVIII<sup>e</sup>, les calculs de Henry et J.Houdaille donnent l'évolution suivante de l'âge au mariage entre 1740 et 1789, pour la France rurale. Hommes : 1740/ 1749 : 29,2 ans ; 1750/1759 : 28,6 ; 1760/ 1769 : 29,6 ; 1770/ 1779 : 29,3 ; 1780/ 1789 : 29,6. Femmes : 1740/ 1749 : 26,8 ans ; 1750/ 1759 : 26,8 ; 1760/ 1769 : 27,0 ; 1770/ 1779 : 27,0 ; 1780/ 1789 : 27,2. L'âge moyen au premier mariage s'accroît au début de la guerre, il s'abaisse en 1916, augmente en 1919. En 1919, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 29 ans 1 mois, celui des femmes de 24 ans.

<sup>50</sup> HENRY L., HOUDAILLE Jacques, Célibat et âge au mariage aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en France. Op.cit. France rurale, âge moyen des garçons et des filles, mariés à moins de 50 ans, de 1740/ 49 à 1820/ 29.

	1740/ 49	1750/ 59	1760/ 69	1770/ 79	1780/ 89	1790/ 99	1800/ 09	1810/ 19	1820/ 29
garçons :	29,1	28,7,	29,4,	29,1,	29,6,	29,3,	29,5,	28,3,	28,5.
Filles :	26,7,	26,7,	26,9,	26,6,	27,1,	26,8,	27,1,	26,2,	26,5.

<sup>51</sup> Histoire de la famille. Op.cit.

<sup>52</sup> 51. SEGALEN Martine, Maris et femmes dans la société paysanne. Op.cit. L'âge moyen au mariage connaît une baisse régulière. Les femmes se marient très jeune, vers 25 ans, au premier mariage, à 26 ans en 1820 ; 25,8 ans en 1826/ 1830 ; 25 ans en 1831/ 35 ; 24 ans en 1836/ 1900, cet âge s'abaisse encore en 1960.1816/ 1830 : garçons 28,4, filles 25,8 ; 1901/ 1905 : garçons 26,2, filles 23,1.

<sup>53</sup> HENRY Louis, HOUDAILLE Jacques, Célibat et âge au mariage aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en France. Op.cit. La baisse de l'âge moyen des nouveaux mariés amorcée à la Révolution et l'Empire se produit régulièrement chez les filles, jusqu'à la veille de la première guerre mondiale ; chez les garçons, elle s'interrompt après une légère remontée sous la Monarchie de juillet.

	1740/ 1789	1790/ 1819	1820/ 1829	1860/ 1865	1905/ 1909
garçons	27,6	28,3	27,6	28,7	28,0
filles	26,9	26,9	26,7	25,6	24,5

Pyrénées, où 11 % des femmes sont mariées avant 20 ans, entre 1791 et 1839, contre 12 %, entre 1870 et 1904<sup>54</sup>.

En Bretagne, on se marie jeune, à 24 et 20 ans, pour les garçons et les filles, en 1701/ 1750 et même à 23 et à 20 ans entre 1750 et 1800<sup>55</sup>. Le pays Bigouden compte un nombre non négligeable d'unions de jeunes gens, voire d'adolescents de 16 ans<sup>56</sup>. Ce sont les crises de mortalité qui entraînent des mariages précoces, jusqu'en 1820.

A Sainghin-en-Mélantois, jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'âge au premier mariage dépassent 30 ans pour les hommes, et 28 ans pour les femmes. Mais il se trouve en décroissance régulière de la fin du XVII<sup>e</sup> à celle du XVIII<sup>e</sup>, où il ne se montre plus supérieur que d'un an aux âges de Barisey-la-Côte<sup>57</sup>. A l'inverse, à Sennely-en-Sologne, la moyenne générale est de 23 ans sans distinction de sexes ou d'époques<sup>58</sup>. En Auvergne, l'âge modal, calculé sur 54 paroisses, s'établit entre 19 et 23 ans. Cette moyenne faible tend à s'élever de la première moitié du siècle à la seconde, en fonction de la diminution du taux de mortalité chez les adultes<sup>59</sup>.

Dans le Morvan<sup>60</sup>, la baisse d'âge est moins forte qu'en Bretagne, par rapport à Barisey-la-Côte, mais les différences entre les femmes et les hommes, assez bien accusées, de 25 à 29 ans pour les premiers, contre 20 à 24 ans pour les femmes. Elle l'est nettement moins dans les trois paroisses d'Ile de France, et se montre proche des valeurs Côtis Barisaines, 25,5 ans, contre 26<sup>61</sup>.

<sup>54</sup> FAUVE-CHAMOUX A, Le fondement de la famille souche dans les Baronnie des Pyrénées avant 1914. Op.cit.

<sup>55</sup> Histoire de la famille. Op.cit.

<sup>56</sup> SEGALIN Martine, Quinze générations de bas Bretons. Op.cit. St-Jean-Trolimon, âge premier mariage.

	Hommes femmes		hommes femmes		hommes femmes			
1793/ 1800	23,3	23,4	1851/ 1860	26,4	22,2	1911/ 1920	24,9	22,2
1810/ 1810	24,3	20,1	1861/ 1870	25,7	22,3	1921/ 1930	25,0	21,3
1811/ 1820	23,6	21,5	1871/ 1880	24,1	22,3	1931/ 1940	25,2	21,5
1821/ 1830	25,5	21,9	1881/ 1890	24,5	21,2	1941/ 1950	25,5	22,0
1831/ 1840	25,2	21,7	1891/ 1900	25,0	21,9	1951/ 1960	26,1	23,2
1841/ 1850	25,3	22,6	1901/ 1910	25,5	20,9	1961/ 1970	25,9	23,2

<sup>57</sup> DENIEL Raymond, HENRY Louis, La population d'un village du nord de la France, Sainghin-en-Mélantois. Op.cit. âge mariage :

Age moyen	1680/ 99	1700/ 19	1720/ 39	1740/ 59	1760/ 79	1780/ 99
Hommes	32,3	31,2	31,9	30,8	29,7	28,4
Femmes	29,2	28,4	29,1	28,0	26,6	27,3

<sup>58</sup> BOUCHARD Gérard, Sennely-en-Sologne. Op.cit.

<sup>59</sup> POITRINEAU A., La vie rurale en basse Auvergne. Op.cit.

<sup>60</sup> HOUDAILLE Jacques, Quatre villages du Morvan. Op.cit.

<sup>61</sup> GAGNIAGE Jean, Trois villages d'Ile de France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Op.cit.

A Labarthe<sup>62</sup> comme en Ille-et-Vilaine<sup>63</sup> et en Anjou<sup>64</sup>, les valeurs restent voisines des nôtres, de 28 à 27 ans pour les hommes, contre 26 à 25 pour les femmes, sans que les variations d'âges au cours du XIX<sup>e</sup> soient sensibles, à l'exception de ceux des femmes de Labarthe qui tombent à 21,7 ans, en 1871/ 1903.

Le Tonnerrois est le seul des exemples régionaux à présenter des pourcentages d'âges au premier mariage, par classes de cinq ans, entre 15 et 40 ans et plus<sup>65</sup>. La plus forte proportion de mariages des hommes se situe entre 25 et 29 ans, et pour les femmes, entre 20 et 24 ans. Situation équivalente pour les hommes à Barisey-la-Côte<sup>66</sup>, jusqu'à 1892, année après laquelle, c'est la classe des 20/ 24 ans qui devient majoritaire. Les femmes suivent le mouvement inverse, plus nombreuses entre 25 et 29 ans jusqu'en 1842, elles passent plus tôt que les hommes à la classe inférieure des 20/ 24 ans. Mais l'exemple du Tonnerrois ne donne que des valeurs précises sans repères chronologiques qui ne permettent pas d'affiner davantage la comparaison.

<sup>62</sup> SANGOI J.C., La population de Labarthe. Op.cit. âge moyen des premiers mariés.

	1806/ 1840	1841/ 1870	1871/ 1903
hommes	28,7	29,4	28,8
femmes	26,8	25,3	21,7

<sup>63</sup> BLAYO Yves, Trois paroisses d'Ille-et-Vilaine. Op.cit. âge moyen au mariage : 27,2 ans pour les hommes ; pour les femmes : 25,7 ans.

<sup>64</sup> BLAYO Yves, HENRY Louis, Données démographiques sur la Bretagne et l'Anjou. Op.cit. âge au premier mariage. 1770/ 1779 hommes 27,4 femmes 26,7 ; 1780/ 1789 hommes 27,0 femmes 26,8.  
40+ 2,4 2,0

<sup>65</sup> DINET D., Quatre paroisses du Tonnerrois. Op.cit. âge au mariage : h 23/ 28 ans ; f 21/ 28 ans.  
Age moyen : h 27 ans ; f 25,5 ans ; médian h 26 ans, f 24 ans

	Hommes	femmes
15/ 19 ans	4,9 %	8,9 %
20/ 24	25,0 %	40,6 %
25/ 29	44,0 %	32,7 %
30/ 34	16,0 %	11,7 %
35/ 39	7,6 %	3,9 %

<sup>66</sup> Barisey-la-Côte, âges au mariage, pourcentages par tranches d'âges.

	1743/ 1792		1793/ 1842		1843/ 1892		1893/ 1942		1943/ 1982	
	h	f	h	f	h	f	h	f	h	f
15/ 19 ans	2,32	0	3	8,93	0	10,37	0	18,36	0	15,90
20/ 24	25,58	34,14	8	28,57	29,29	56,60	28,30	48,97	45,65	68,18
25/ 29	41,86	51,22	43	34,82	43,43	28,30	54,71	14,28	21,74	2,27
30/ 34	16,28	9,75	18	16,96	17,17	0,94	9,43	8,16	15,22	9,09
35/ 39	2,32	1,87	7	7,14	5,05	2,83	1,88	0	8,69	2,27
40/ + 9,	30	0	2	3,57	5,05	0,94	3,77	2,04	8,69	4,54

### **2.32. Différence d'âge entre les époux**

A Barisey-la-Côte, les hommes présentent un solde d'âge positif supérieur à celui des femmes, sauf lors de la conjoncture exceptionnelle de la période 1813/ 1832, particulièrement liée à la conscription de 1813.<sup>67</sup> Les femmes plus âgées que leurs époux représentent toutefois une minorité non négligeable dans les premières périodes, mais ce phénomène tend graduellement à diminuer. La supériorité d'âge des hommes se situe d'abord entre 1 à 12 ans, avant d'atteindre quelques extrêmes rares mais toutefois remarquables, de 39 ou de 57 ans.

La courbe des excédents d'âge des hommes ne présente pas, comme on pourrait le croire, une régularité parfaite, avec des effets allant en s'atténuant au fur et à mesure que les différences d'âge augmentent, en se diversifiant même lors des périodes 1853/ 1872 et 1933/ 1952. Cette question de la différence des âges est rarement abordée, sinon par trois des références régionales. A Pulligny, le rapport entre les sexes est plus affirmé puisque 30 % des femmes sont plus âgées que leurs conjoints, contre 64,50 % des hommes<sup>68</sup>. Les statistiques des deux autres terrains sont proches, 26 % des femmes plus âgées dans la prévôté de Conflans-en-Jarnisy (mais 35,7 % d'époux de même âge)<sup>69</sup> pour 39,09 %, à Brillon-en-Barrois, où 51,51 % des hommes sont plus âgés que leur conjointe<sup>70</sup>.

## **2.4. Les remariages**

### **2.41. Fréquence des remariages**

Ouverte, soumise à un taux d'exogamie élevé, la population de Barisey-la-Côte ne connaît qu'un faible taux de remariage de veufs ou de veuves issus de ses propres rangs. La rareté de l'événement ne protège pour autant pas les époux des risques du charivari, coutumier jusqu'au moins le début du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'une jeune veuve du lieu épousait un homme plus âgé, venu d'un village voisin. Le 3 mai 1807, une audience en correctionnelle met en cause une partie de la population de Barisey-la-Côte, à l'occasion d'une manifestation organisée le 16 janvier précédent, pour les épousailles de Marie Françoise Champougny, veuve Millot, avec un nommé Lamotte, d'Allain-aux-

---

<sup>67</sup> Seuls, les célibataires étaient appelés.

<sup>68</sup> DE COLNET Claire, Pulligny. Op.cit.

<sup>69</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>70</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois. Op.cit.

Boeufs. Injures, femme renversée et piétinée, coups de faux, coups de poings et jets de pierre attestent que la manifestation n'a rien de bon enfant et ne fait aucune concession à la brutalité des mœurs de l'époque. Le meneur du tumulte est Pierre Champougny, vigneron de 39 ans, qui entraîne pendant trois jours, une cinquantaine de personnes à se présenter avec fracas devant le domicile de Jean Vivin, garde forestier, chez lequel a lieu l'interminable repas de noce. Intervenues aux premières clameurs, les gendarmes ne sont pas mieux traités que les festoyeurs et reçoivent leur lot d'injures et de provocations. Mais force reste à la loi dont la rigueur se traduit par une condamnation de Pierre Champougny à quinze jours de prison, dix francs d'amende et aux dépens<sup>71</sup>.

Pour que les remariages soient peu nombreux à Barisey-la-Côte, il faut déjà que la durée des premières unions se montre assez longue, ce que confirme leur étude au niveau des conjoints mariés au village et qui y ont fidèlement vécu, au moins jusqu'au décès du premier d'entre eux. Entre 1733 et 1772, les pourcentages de durée des mariages par périodes de dix ans place en médiane celle des 41/ 50 ans de mariages, alors qu'à partir de 1853, ce sont les classes voisines des 31/ 40 et 41/ 50 ans qui restent les plus nombreuses. Cette situation semble exceptionnelle au regard des terrains de référence, particulièrement de Pulligny au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>72</sup>, où 50 % des mariages ne durent pas plus de 15 ans, contre 32,5 %, qui se prolongent de 15 à 35 ans ; seuls, 5 % dépassent les 45 ans d'union.

Contrairement à la situation particulière de Barisey-la-Côte, les remariages restent importants dans la France de l'Ancien Régime. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, leur proportion varie dans l'ensemble entre 200 et 400 pour mille ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle dépasse exceptionnellement les 300 pour mille, et baisse encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles<sup>73</sup>. Si la mortalité de la période 1738/ 1742 entraîne une reprise des remariages jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le phénomène reste marqué, atténué, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup>. Divers invariables accompagnent le phénomène : le rapport homme célibataire avec femme veuve ne représente qu'un quart des remariages ; au contraire, le rapport homme veuf avec femme célibataire couvre jusqu'à 1900, entre 40 et 60 % des remariages.

En pratique, les délais de remariage des hommes s'avèrent plus courts que ceux des femmes ; ils sont à Crulai (Orne) de 2,1 ans pour les hommes et de 5,5 pour les femmes. Ces délais sont

---

<sup>71</sup> AD Meurthe-et-Moselle 3 U 4 195

<sup>72</sup> DE COLNET Claire, Pulligny. Op.cit.

<sup>73</sup> CABOURDIN Guy, Le remariage. Op.cit. France rurale : 1900 100 pour mille ; 1901 : 100 pour mille ; 1902 : 101 pour mille ; 1908 : 103 pour mille ; 1909 : 105 pour mille ; 1910 : 104 pour mille.

supérieurs à l'échelle nationale pour 1866 (hommes veufs 3,19 ans, femmes veuves, 9,30 ans) et bien plus réduits pour 1940 (3,40 ans pour 5,24). L'âge au remariage dépend de l'âge au veuvage, les hommes convolent en secondes noces autour des 30/ 40 ans ; entre le tiers et parfois la moitié trouve une nouvelle épouse. La parité n'est pas égale entre les hommes et les femmes, pour les 40/ 50 ans, les remariages intéressent la moitié des premiers contre le quart des secondes. Pour les 50/ 60 ans, ces proportions chutent entre le cinquième et le tiers pour les hommes, jusqu'au dixième pour les femmes. Enfin, pour les sexagénaires, si l'espoir de remariage est perdu pour les femmes, il subsiste encore faiblement pour les hommes. Ces écarts d'âges considérables se retrouvent dans toutes les monographies, ainsi à Crulai, 48 à 54 % des veufs se remarient contre seulement 15 à 20 % des femmes<sup>74</sup>.

A Barisey-la-Côte, le pourcentage des mariages intéressant au moins l'un des conjoints venu par veuvage ne cesse de décliner. De 27,35 % entre 1693 et 1732, il chute à 20 % entre 1813 et 1852, puis il décroche pour passer respectivement à 13,63, 9,09 et 1,92 %. Déjà faible en comparaison d'autres terrains, cette proportion progresse inversement à l'élévation de l'espérance de vie, laquelle finit par réduire les risques de veuvage prématuré. Toujours à Barisey-la-Côte, l'union d'un veuf et d'une femme célibataire est de loin la plus fréquente mais elle ne cesse de s'affaiblir pour s'inverser à partir de 1893. Les veuves épousant un célibataire sont alors plus nombreuses ; par contre les mariages entre veufs et veuves restent les plus réduits, entre 10 et 20 % des remariages.

L'origine des veufs et des veuves marque une certaine égalité entre les seconds mariés, nés ou déjà mariés à Barisey-la-Côte, et les exogames, sans qu'il y ait de différence très significative entre les veufs et les veuves. Les références lorraines affichent pour beaucoup la proportion d'un quart de remariages, à l'instar de Conflans-en-Jarnisy<sup>75</sup>. Cette proportion est inférieure à Bruley avec une valeur de 20 %<sup>76</sup>, ainsi qu'à Brillon-en-Barrois où, avec un pourcentage de 20,08 %, le rapport entre veuf et célibataire femme, et veuves et célibataires homme s'élève à plus du double (12,40 % contre 5,29 %)<sup>77</sup>.

Cette proportion est également du double à Conflans-en-Jarnisy (18 et 9 %)<sup>78</sup>, et plus importante à Pulligny où les remariages de veufs avec des femmes célibataires sont plus nombreux, et les

---

<sup>74</sup> CABOURDIN Guy. Le remariage. Op.cit.

<sup>75</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>76</sup> STORTI Marie-Lyse, Bruley. Op.cit.

<sup>77</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois. Op.cit.

<sup>78</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

chances de remariage des veuves moindres que celles des veufs<sup>79</sup>. Par contre, à Woippy, les 12,4 % de remariage en fin de XIX<sup>e</sup> siècle approchent les 13,63 % de Barisey-la-Côte<sup>80</sup>.

**Références françaises.** La situation de Barisey-la-Côte est proche de celle de plusieurs des terrains extra régionaux, particulièrement d'Auray<sup>81</sup>, où les remariages n'intéressent que 26 % des unions, et de la Bretagne et l'Anjou, où cette proportion sera encore de 25 % avant la Révolution<sup>82</sup>. A Labarthe<sup>83</sup>, la proportion des mariages entre célibataires est de 89,1 % entre 1806/ 1913, ce qui donne un taux de remariages proche de ceux de Barisey-la-Côte. A Douelle<sup>84</sup>, la proportion (sans période de référence) atteinte à 92 %, les unions entre veufs et veuves n'intéressent que 3 % des remariages. Il n'est qu'à Sennely-en-Sologne<sup>85</sup> où la fréquence des remariages soit importante, avec une proportion de 53,3 %, mais la règle du remariage plus rapide des veufs reste confirmée.

#### **2.42. Temps de veuvage et âge au remariage au village**

En quelque trois cents ans, on ne note à Barisey-la-Côte que trente-quatre veufs et veuves issus du village et se remariant en son sein. Le phénomène cesse à partir de 1893, alors que le déclin de la mortalité adulte permet aux conjoints de prolonger leur vie de couple. On est donc très loin des pourcentages de remariages nationaux, même si ceux-ci se sont fortement résorbés au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>.

Des états de remariages aussi faibles ne permettent pas de saisir l'inégalité de chance de remariage couramment évoquée entre les hommes et les femmes. La parité est même bien mieux respectée à Barisey-la-Côte, avec dix-huit remariages de veufs contre seize de veuves. La différence des âges au veuvage n'est pas non plus significative et correspond à la différence ordinaire entre les âges au premier mariage, soit 38,7 ans pour les hommes et 34,4 ans pour les femmes. Bien qu'inférieurs à ceux des femmes (11 mois contre 16,4 mois), les délais de veuvage

---

<sup>79</sup> DE COLNET Claire, Pulligny. Op.cit.

<sup>80</sup> BRASME Pierre, Woippy. Op.cit.

<sup>81</sup> LE GOFF Armelle, Auray au XVIII<sup>e</sup> siècle. Op.cit.

<sup>82</sup> BLAYO Yves, HENRY Louis, Données démographiques sur la Bretagne et l'Anjou. Op.cit.

<sup>83</sup> SANGOI J.C., La population de Labarthe au XIX<sup>e</sup> siècle. Op.cit.

<sup>84</sup> FOURASTIE Jean, L'histoire démographique de Douelle. Op.cit. Sur 1200 mariages, on compte seulement 93 conjoints concernant des veufs ou des veuves, et 3 seulement touchant à la fois un veuf et une veuve.

<sup>85</sup> BOUCHARD Gérard, Sennely-en-Sologne. Op.cit.

<sup>86</sup> Histoire de la population française, Op.cit., veufs 20 à 17 %, veuves 13 à 10 %.

des hommes n'atteignent pas le rapport nettement supérieur plus généralement admis. La charge d'enfants n'apporte, elle non plus, pas de différences notables entre les sexes : 1,22 pour les hommes et 1,12 pour les femmes.

Dans les extrêmes, il faut noter un seul délai de veuvage féminin de vingt-cinq ans ; quelques délais de veuvage réduits à six mois, essentiellement féminins, qui ne respectent donc pas les délais coutumiers de viduité et même, un délai de veuvage d'à peine trois mois, pour un homme. Dans l'ensemble, l'attente des hommes ne dépasse pas vingt mois, elle peut aller jusqu'à vingt-sept et trente mois pour les femmes. La situation originale de Barisey-la-Côte infirme nombre de comparaisons régionales et extrarégionales. Contrairement à l'Auvergne<sup>87</sup>, le remariage des veufs n'est ni plus fréquent ni plus rapide que celui des veuves. Les délais moyens de remariages se montrent légèrement plus élevés, ils sont en Auvergne de 8 mois 20 jours pour les veufs et de 9 mois 10 jours pour les veuves. Les deux terrains s'accordent par contre sur le fait que les unions interrompues prématurément touchent généralement des sujets jeunes et que les remariages sont souvent féconds.

Les autres références régionales conduisent aux mêmes constats ; à Romainville, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les hommes se sont en moyenne remariés en quatre mois, contre vingt-cinq mois pour les femmes<sup>88</sup> ; à Labarthe, ces délais sont respectivement de vingt-neuf et quarante-cinq mois<sup>89</sup>. Les terrains lorrains s'opposent eux aussi nettement au cas de Barisey-la-Côte. A Blénod-les-Toul<sup>90</sup>, les veufs se remarient deux fois plus vite que les veuves, 61 % des veufs avant un an contre 24 % des veuves. Jusqu'à deux enfants, la proportion de veuves remariées reste plus forte (68,7 %) que celles veuves ne se remariant pas (46,9 %). A trois enfants, il y a égalité de situation ; à partir de quatre enfants, celle-ci s'inverse, 36,9 % restent seuls et avec quatre enfants, il n'y a que 14,7 % de femmes remariées. La faiblesse de nos statistiques nous interdit pareille analyse.

Dans la prévôté de Conflans-en-Jarnisy<sup>91</sup>, les veufs convolent le plus souvent vers 30/ 35 ans, ce qui ne déroge pas aux règles définies à Barisey-la-Côte. Pour le reste, les observations conduites sur ce premier terrain échappent aux statistiques du second : 1/ 5<sup>e</sup> des veufs après 50 ans ; 55 % des

---

<sup>87</sup> POITRINEAU A., Auvergne. Op.cit.

<sup>88</sup> BURGUIERE André, Endogamie et communauté villageoise, pratique matrimoniale à Romainville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Op.cit. Sénantes/ Goubert, Beauvais et le Beauvaisis 80 % XVIII<sup>e</sup> ; Rosien/ Loire, 93,3 %. Entre 1667 1770, 82,8 % 1751 1789 ; délais de veuvage de 11 mois avec une moyenne de 6 mois dans 35 % des cas.

<sup>89</sup> SANGOI J.C., La population de Labarthe au XIX<sup>e</sup> siècle. Op.cit.

<sup>90</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>91</sup> BONTEMPS Michel, La prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

veuves survivantes, ont moins d'espoir ou de désir de se remarier que les veufs. 77 % des garçons se marient avec des veuves plus âgées. Surtout, les hommes restent veufs 10 mois, et les veuves 3 ans et 9 mois.

A Bruley<sup>92</sup>, les veufs se remarient à 56 % avant le sixième mois de deuil ; au-delà d'un an, la proportion chute à 27 %. La moitié des femmes devenues veuves se remarient à moins de 70 mois, après quoi, leurs occasions s'amenuisent. Dans la prévôté de Cattenom<sup>93</sup>, le remariage des veufs est plus rapide qu'à Barisey-la-Côte puisque 72 % d'entre eux convolent avant le sixième mois. A Pulligny<sup>94</sup>, une majorité de veufs et veuves se remarie et les délais de veuvage les plus courants sont d'un an pour les hommes, contre trois pour les femmes ; ils sont à égalité, à un peu plus d'un an à Barisey-la-Côte. Ce rapport de un à trois se retrouve à Gondrecourt-le-Château<sup>95</sup>, tandis qu'à Woippy<sup>96</sup>, la différence d'âge est plus marquée, 38 ans en moyenne pour les veufs, contre 20/ 30 ans pour les veuves.

### ***2.43. Fréquence du célibat***

A la seule analyse de l'état civil, il est malaisé d'évaluer la proportion des sujets d'une même génération de naissances, conduits à conserver un état de célibataire toute leur vie, en raison de la grande déperdition en personnes dont souffre la population de Barisey-la-Côte, particulièrement au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Et même s'il est théoriquement possible de mesurer le taux de célibat pour une période donnée, à partir d'angles d'observation nécessairement étroits que sont par exemple les états de recensements, la variabilité des ménages d'un recensement à l'autre et surtout, la rupture fréquente des cycles des ménages, principalement à partir de 1886, empêchent de retenir avec efficacité cet autre moyen d'observation.

Nous avons donc préféré évaluer l'indice relatif de célibat à partir des déclarations de décès ; elle paraît la plus fiable puisque le rédacteur indique (en principe) la situation de tout défunt. La méthode souffre toutefois d'imprécisions parce qu'il est impossible d'évaluer la perte en individus entre les générations de naissances et celles de décès, et d'apprécier l'apport en individus, non natifs du village mais qui y rendront l'âme, particulièrement les épouses de mariages exogamiques.

---

<sup>92</sup> STORTI Marie-Lyse, Bruley. Op.cit.

<sup>93</sup> CHAUSSEC Martine, La prévôté de Cattenom. Op.cit.

<sup>94</sup> DE COLNET Claire, Pulligny. Op.cit.

<sup>95</sup> LHUILLIER D., Gondrecourt-le-Château. Op.cit.

<sup>96</sup> BRASME Pierre, Woippy. Op.cit.

Cette méthode souffre par ailleurs de l'inconvénient d'être étalonnée selon un repère démographique inconstant et dépendant d'effets extérieurs. C'est pourquoi nous avons établi deux niveaux d'observation en considérant la proportion des célibataires, tous âges confondus, à partir de vingt ans, et celle des célibataires de plus de soixante, âge à partir duquel le choix ou la contrainte du célibat s'impose plus nettement que celui du mariage<sup>97</sup>. Par rapport au nombre de décès adultes, à plus de vingt ans, le pourcentage de décès de célibataires est assez fort au cours de la première période, 1693/ 1732, puisqu'il couvre le tiers des effectifs. Il ne cesse de décliner à chacune des périodes suivantes pour atteindre, en fin de cycle, un taux beaucoup plus mesuré de 7 % en 1933).

Par la force des choses, les célibataires de plus de soixante ans sont en nombre plus réduits que le total des célibataires. Le taux de célibat masculin est en moyenne, de 1693 à 1852, trois fois supérieur au féminin ; il varie pour les hommes de plus de soixante ans, de 0,77 % à près de 14 %, avec une valeur intermédiaire de 9 %, contre des extrêmes de 0 % à 4 % pour les femmes. Du côté des hommes, notons encore la faiblesse du célibat de la période 1813/ 1852, autant en globalité qu'à plus de soixante ans ; elle est certainement en relation avec les records de mariages anti conscription de la Révolution et de l'Empire. Par contre, l'absence du célibat des femmes, de 1773 à 1812, entre moins facilement dans l'entendement.

Bien qu'à un niveau national, le célibat ne cesse de s'élever au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>98</sup>, de nombreux terrains partagent l'irrégularité des taux de célibat observable à Barisey-la-Côte. Mais la justesse des comparaisons est altérée par l'hétérogénéité des paramètres d'étude qui peuvent aller, comme en Auvergne<sup>99</sup>, à mesurer le célibat de la généralité de Riom à partir de l'âge de 14 ans, où il est respectivement de 10 et de 9 sur 99 pour les hommes et les femmes. Il n'est de tout façon pas de règle commune apparente, ni d'assimilation possible pour confronter ces terrains, entre ceux qui présentent un taux de célibat faible, tels que Labarthe<sup>100</sup> (4,5 hommes et 4,3 % femmes célibataires de plus de 50 ans) et le Morvan où le célibat définitif est rare<sup>101</sup>, et les autres, où il varie, entre 7 et 10 % comme à Sainghin-en-Mélantois<sup>102</sup> ou Chezery-Forens<sup>103</sup>, 10 à 11 % chez les Bas Bretons<sup>104</sup>.

---

<sup>97</sup> A partir de cet âge, les hommes n'ont pratiquement plus aucune chance de se marier (Louis Henry), mais la difficulté de l'observation est accrue par la forte mortalité des hommes entre 50 et 60, à cause d'une plus grande fragilité des os (Laurence Joignon).

<sup>98</sup> Histoire de la population française. Op.cit.

<sup>99</sup> POITRINEAU A., Auvergne, Op.cit.

<sup>100</sup> SANGOI J.C., La population de Labarthe au XIX<sup>e</sup> siècle. Op.cit.

<sup>101</sup> HOUDAILLE Jacques, Quatre villages du Morvan, 1640 1870. Op.cit.

<sup>102</sup> DENIEL Raymond, HENRY Louis, La population d'un village du nord de la France, Sainghin-en-Mélantois, 1665 à 1851. Op.cit. célibataires en 1851 : 50/ 59 ans, h 10,2, f 8,4 ; 60/ 69 ans h 7,4, f 11,8 ; plus de 70 ans, h 7,7, f 3,4.

Pour la Lorraine, le même constat de grands écarts s'impose : taux global de 7,1 % dans la prévôté de Cattenom<sup>105</sup>, contre 3,6 % pour les hommes et 3,3 % pour les femmes de plus de cinquante ans, dans celle de Conflans-en-Jarnisy<sup>106</sup>. Xures, compte dans l'ensemble 10 % de célibataires définitifs<sup>107</sup>. A Minorville, la progression du célibat est inverse à celle de Barisey-la-Côte, on observe une montée du célibat entre 1760 et 1840. La parité entre les sexes n'est même pas respectée, entre 1731 et 1760, à Gondrecourt-le-Château, où le célibat définitif des hommes se situe à 3,1 % pour les hommes, contre 10,3 % pour les femmes (106)<sup>108</sup>.

## 2.5. Caractère endogamique et exogamique des mariages

L'équilibre des familles se fonde pour une grande part sur la dualité du caractère endogamique et exogamique des mariages. La faible population de Barisey-la-Côte ne lui permet pas de trouver tous les conjoints dans sa jeunesse ; au contraire, les relations entre les villages conduisent ses célibataires à épouser dans le voisinage où ils trouvent leur intérêt et peut être aussi leur sentiment. Cette pratique s'oppose à la politique de l'église défavorable à l'exogamie, sans doute à cause de la taille réduite de la population du village dont le réseau social est trop serré pour éviter de transgresser l'interdit. L'exogamie entretient évidemment sa propre dynamique, en créant des liens extra communaux favorables aux échanges entre les paroisses ou les communes. Mais ces relations dépendent aussi d'un certain rapport créé par la situation géographique et la richesse du milieu agricole. Aussi, faut-il déterminer le rayon de provenance des conjoints étrangers au village pour évaluer les capacités de relation des familles du village, mais encore étudier, pour l'étendue d'un canton ou d'un pays géographique, la valeur des échanges effectués dans un ensemble de villages.

---

<sup>103</sup> BIDEAU Alain, BRUNET Guy, PLAUCHU Henri, Vieillards et famille, intégration ou rejet, l'exemple de Chezery-Forens. Op.cit.

<sup>104</sup> SEGALIN Martine, Quinze générations de bas Bretons. Op.cit. Célibat définitif de 11,3 % chez les femmes au cours des années 1851/ 1870, et 10,17 % chez les hommes.

<sup>105</sup> CHAUSSEC Martine, La prévôté de Cattenom. Op.cit.

<sup>106</sup> BONTEMPS Michel, La prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>107</sup> JOIGNON Laurence, Coutumes, familles, successions et alliances en Lorraine. Op.cit.

<sup>108</sup> LHUILLIER D., Gondrecourt-le-Château. Op.cit.

Le caractère fréquemment exogamique des mariages célébrés à Barisey-la-Côte s'accompagne de l'établissement d'un réseau de parentèles avec le voisinage. Cela implique un brassage des relations et des parentés et par suite, des héritages, peu conforme avec la tendance à une consanguinité plus forte au sein des sociétés égalitaires qui prévalent, par exemple, en Beauvaisis<sup>109</sup> et en Lorraine, pour une grande partie<sup>110</sup>.

Avec sa petite population, Barisey-la-Côte ne répond pas au phénomène de sélection de classe qui régit par exemple le choix des conjoints propre au Beauvaisis. Là, les mariages consanguins ou entre proches parents semblent être le fait des vigneron, dont la nette tendance à l'endogamie assure le maintien des patrimoines et des lignages. Dans l'ensemble, 60 % des mariages se montrent endogames ; malgré la possibilité d'ouverture, la proportion de mariages endogames reste élevée en 1718/ 1786 et augmente même ensuite. Toutefois, l'endogamie varie selon la grandeur du village, ce qui conforte la règle des petites communautés plus fortement exogames, dont l'endogamie est corrélée négativement à l'effectif de la "paroisse", comme en Vallage<sup>111</sup>.

La situation de Barisey-la-Côte reste également proche des onze communes du Hurepoix étudiées entre 1750 et 1849, où la proportion d'échange avec les communes limitrophes atteint 91 %. Chaque village possède sa couronne complète, l'attraction exercée sur un habitant d'un village par 100 habitants de la couronne de celui-ci est à peu près indépendante de la population d'un village à partir de 600 à 700 habitants ; au-dessous, cette attraction est d'autant plus forte que le village est petit. Ainsi, se vérifie l'élévation du niveau d'exogamie en fonction de la réduction en taille de la population. Dans le Hurepoix, les échanges migratoires et des échanges matrimoniaux ne semblent effectivement liés que pour les petits villages<sup>112</sup>.

En général, l'exogamie n'est pas égale d'un sexe à l'autre, l'épouse quitte de préférence la maison de son père pour partir vivre chez son conjoint<sup>113</sup>. Il en résulte que l'exogamie touche davantage les

---

<sup>109</sup> BURGUIERE André. Op.cit. Sénantes/ Goubert, Beauvais et le Beauvaisis 80 % XVIII<sup>e</sup> ; Rosien/ Loire, 93,3 % entre 1667 1770, 82,8 % 1751 1789 ; Bilhères-d'Ossau, 64/ 75 % XVIII<sup>e</sup>, FREZEL-MEZEY ; Bilhères-d'Ossau au XVIII<sup>e</sup> XIX<sup>e</sup>, Seuil, Bordeaux 1969.

<sup>110</sup> JOIGNON Laurence. La règle d'une consanguinité plus forte au sein des sociétés égalitaires n'est pas absolue, elle ne s'applique pas uniformément en Lorraine. Certains villages, certaines familles ont une tendance plus forte à la consanguinité, surtout les laboureurs égalitaires, mais surtout les vigneron, quels que soient les villages.

<sup>111</sup> BURGUIERE André, Une géographie des formes familiales en Europe. Op.cit.

<sup>112</sup> BURGUIERE André, Endogamie et communauté villageoise, pratique matrimoniale à Romainville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Op.Cit.

<sup>113</sup> GOUESSE J.M., Migrations féminines et mariages, quelques exemples Bas normands aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Op.cit.

femmes que les hommes. A Barisey-la-Côte, Villey-le-Sec<sup>114</sup> et dans la prévôté de Conflans-en-Jarnisy<sup>115</sup>, les mariages sont en majorité conclus dans la paroisse de la femme. Dans la couronne nancéienne, 94,7 % des femmes se marient où elles résident déjà<sup>116</sup>. Dans la Prévôté de Conflans-en-Jarnisy, 90 % des unions se célèbrent dans la paroisse de la promise, contre 40 % dans celle de l'homme<sup>117</sup>.

A Blénod-les-Toul, ces pourcentages sont de 98 % par la femme, contre 69 % pour les hommes<sup>118</sup>. A Bruley, 80 % des noces sont célébrées dans la paroisse de l'épousée<sup>119</sup>. Le phénomène peut se montrer socialement sélectif, à Minorville, il ne s'observe que chez les cultivateurs<sup>120</sup>.

### ***2.51. Flux d'exogamie et d'endogamie***

L'exogamie masculine atteint un niveau élevé dès la période 1713/ 1773 et progresse très fortement jusqu'à la période 1873/ 1893 ; elle régresse ensuite. L'endogamie tend à la rejoindre jusque entre 1813 et 1833 avant de chuter sans rémission. L'exogamie féminine, très limitée, ne trouve d'essor relatif qu'entre 1853 et 1873, puis périclité. L'exogamie par les deux sexes reste insignifiante, tout juste connaît-elle un léger ressaut pendant la période 1853/ 1873. Elle tend après cela à décliner, bien que devenant paradoxalement prépondérante entre 1953 et 1983. C'est qu'elle touche, durant cette période, des conjoints natifs ou originaires de Barisey-la-Côte, que la vie moderne a éloignés du village.

En pourcentages, l'endogamie commence par chuter, progresse sensiblement jusque vers les années 1773/ 1783 et décline à nouveau. L'exogamie masculine évolue en dent de scie, entre 40 et 80 %. Elle régresse à deux reprises lors des périodes 1713/ 1733 et 1853/ 1873, puis augmente fortement lors de celle de 1873/ 1893. De même, l'exogamie féminine est moindre entre 1713 et 1733, et connaît ensuite deux sommets entre les deux périodes 1853/ 1873 et 1913/ 1833. Quant à la double exogamie, elle ne tend à devenir probante que sur les années 1950/ 1980.

---

<sup>114</sup> JOLIN René, URIOT Jean-Pierre, Villey-le-Sec. Op.cit.

<sup>115</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>116</sup> GIRARD C., Evolution démographique de la couronne nancéienne. Op.cit.

<sup>117</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>118</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>119</sup> STORTI Marie-Lyse, Bruley. Op.cit.

<sup>120</sup> JOIGNON Laurence, Coutumes, familles, successions et alliances en Lorraine. Op.cit.

La correspondance entre ces différentes courbes ne s'explique pas à priori. Peut-être l'endogamie diminue-t-elle à chaque fois que l'exogamie féminine et la double exogamie remontent ? Constituant de loin le moteur le plus actif de la dynamique des mariages, l'exogamie masculine semble cependant connaître un rythme propre et indépendant. Elle concerne plus de la moitié des mariages, en dépit de la progression de l'exogamie féminine et de la double exogamie à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Evoluant entre 40 % et 80 % des unions, elle est dans l'ensemble supérieure aux moyennes présentées par Flandrin<sup>121</sup>. La poussée d'endogamie généralement observée vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> ne peut donc y opérer comme dans le reste de la France.

L'endogamie côtois-barisaine reste très inférieure aux moyennes nationales et de l'est de la France qui dépasse les 50 %<sup>122</sup>. Loin de progresser, elle décline au contraire au XIX<sup>e</sup> siècle pour devenir inexistante à la fin du XX<sup>e</sup>.

*En Lorraine*, les situations varient mais la règle de la plus forte endogamie, surtout pour les villages peuplés, reste de mise. A Blénod-les-Toul<sup>123</sup>, le taux d'endogamie est fort, 67 %, ce qui induit un taux d'époux d'origine lui-même élevé, de 69 %, contre 98 % de femmes. L'exogamie représente 57 % des mariages, à Pulligny, où 90 % des épouses sont natives du lieu, contre 56 % des hommes<sup>124</sup>.

L'endogamie est par contre faible à Brillon-en-Barrois, de 25 %<sup>125</sup>, à peine plus élevée dans la Prévôté de Conflans-en-Jarnisy, avec seulement un tiers de mariages endogames<sup>126</sup>. Avec les *références françaises*, il n'y a guère que Labarthe où le pourcentage de l'endogamie soit inférieur (25 %) à celui de Barisey-la-Côte<sup>127</sup>. L'endogamie reste par ailleurs forte, à Remerey-en-Brenne, elle s'impose jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, après s'être renforcée lors de la seconde moitié du

<sup>121</sup> FLANDRIN. Op.cit. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, St-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine) : 28,4 % ; Bilhères-d'Ossau (Pyrénées-Atl.) 25,8 % ; Vineuil (Loir-et-Cher) 19,8 % 80,2 % et Rozières-sur-Loire (Maine-et-Loire) 7 %.

<sup>122</sup> SUTTER Jean. Op.cit. Population des époux de la même paroisse

	1740/ 1769	1770/ 1789	1790/ 1814	1815/ 1829	1740/ 1829
Est	54	56	58	59	57
France rurale	60	64	66	65	64,5

<sup>123</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>124</sup> DE COLNET Claire, Pulligny. Op.cit., Origine des conjoints sur 480 mariages : 270 hommes, 432 femmes de Pulligny ; 210 hommes, 48 femmes d'ailleurs, le plus grand nombre vient des villages environnants.

<sup>125</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois. Op.cit.

<sup>126</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>127</sup> SANGOI J.C., La population de Labarthe au XIX<sup>e</sup> siècle. Op.cit.

XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>128</sup>. Pour l'Ille-et-Vilaine, Blayo et Flandrin retiennent une endogamie variable entre 71,5 % et 94 %<sup>129</sup>. A Douelle, 674 mariages endogamiques sur 1070 représentent une proportion de 63 %<sup>130</sup>. En Anjou, la proportion des conjoints endogames varie entre 50 et 90 %<sup>131</sup>.

### **2.52. Origine des mariés extérieurs.**

L'exogamie dépend des déplacements hors du village et des fréquentations dans les paroisses ou communes circumvoisines. L'exemple de Minorville montre que les relations s'effectuent davantage de familles à familles que de villages à villages, en fonctions d'intérêts de succession et de stratégies économiques<sup>132</sup>.

**Evolution du rayon d'exogamie proche.** Nous avons sélectionné les lieux d'origine proche, distingués arbitrairement des sources d'exogamie lointaines, en les étudiant selon l'évolution du nombre de personnes concernées et du nombre de sources d'exogamie. Dans l'ensemble, les courbes des conjoints et des sources se conforment aux courbes générales de la démographie du village : premier essor au cours de la période 1713/ 1733, suivi par un déclin jusqu'à celle de 1753/ 1773, puis forte progression jusqu'à celle de 1873/ 1893. De fait, les mariages exogamiques bénéficient d'un sommet plus tardif que l'ensemble des mariages. La progression du XIX<sup>e</sup> siècle est moins marquée comme si l'augmentation du nombre de mariages exogamiques venait plus de la multiplication du nombre de provenances par sources d'exogamie que du développement de ces sources.

Quant au rayon d'exogamie proche, il ne s'accroît pas jusque 1893, les échanges de populations n'évoluant pas jusqu'à cette date, à partir de laquelle se produit une rupture de distance. La forte augmentation du rayon d'exogamie de la période 1913/ 1933 est fatalement annulée par la chute du nombre des mariages après celle de 1933/ 1953. Même si ce rayon augmente entre 1953 et 1982, il le fait en vérité dans un nouveau contexte social, hors de la précédente situation traditionnelle.

---

<sup>128</sup> PONSOT Pierre, Le choix du conjoint dans une communauté bocagère, Remerey-en-Brenne. Op.cit.

<sup>129</sup> BLAYO Y., Trois paroisses d'Ille-et-Vilaine. Op.cit.

<sup>130</sup> FOURASTIE Jean, L'histoire démographique de Douelle. Op.cit.

<sup>131</sup> LEBRUN François, Mobilité de la population en Anjou au XVIII<sup>e</sup> siècle. Op.cit.

<sup>132</sup> JOIGNON Laurence, Coutumes, familles, successions et alliances en Lorraine. Op.cit.

On repère, dès 1693, des cas de conjoints venant de régions ou de villes très éloignées : Lyon entre 1693 et 1712 ou Genève entre 1713 et 1732<sup>133</sup>. Mais il s'agit là d'exceptions, toujours uniques et très irrégulières d'une période à l'autre, puisqu'il ne s'en produit pas de 1733 à 1792. C'est seulement à partir de la période 1853/ 1872 que le phénomène devient ininterrompu, bien qu'isolé, et à partir de celle de 1913/ 1932 qu'il tend à se multiplier, avec deux cas pour cette période ; cinq pour celle 1933/ 1952 et six pour celle de 1953/ 1982. Longtemps marginalisé, il profite évidemment de l'ouverture du cercle d'exogamie.

Analysées tous les vingt ans, les sources d'exogamie de proximité présentent le même état de dispersion, partagé entre des lieux de provenance proches, représentés par les villages directement voisins, et des lieux légèrement plus éloignés dont le rayon ne dépasse pas les dix kilomètres et dont les éléments puisent dans le vivier des villages les plus proches.

Dès la période 1713/ 1732, s'organise la situation d'exogamie de proximité, avec une répartition régulière des arrivées d'époux ou d'épouses étrangers, autour de Barisey-la-Côte.

A partir de la période 1713/ 1732 (132), apparaît un phénomène, marginal mais durable, d'arrivées de conjoints en provenance d'un troisième cercle d'exogamie qui ne franchit toutefois pas les vingt kilomètres. Il est alimenté par les capitales des terroirs les plus proches, soit Toul et Vaucouleurs ou quelques villages de la vallée de la Meuse.

Entre 1833 et 1852, le rayon d'exogamie s'accroît vers le nord du Toulinois et le Saintois, région respectivement située à cheval sur le sud et le nord-ouest des actuels départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Cependant, c'est seulement à partir de la période 1853/ 1872 que se révèle une augmentation sensible du rayon d'exogamie par le renforcement du second cercle d'exogamie, les sources les plus proches restant égales à ce qu'elles étaient, sans densification des effectifs d'époux ou d'épouses qu'elles secrètent.

Ce phénomène est nettement confirmé pour la période 1873/ 1892. Ensuite, si les effectifs de mariés extérieurs à la commune diminuent nettement dès 1893 en raison des facteurs de déflation démographique, leur rayon de provenance ne se réduit guère, ces effectifs sont simplement plus clairsemés. Pareille tendance se poursuit jusqu'en 1952, mais la dernière période, 1953/ 1982, se distingue par un renforcement évident du nombre des conjoints. Cette période subit des perturbations dues aux épidémies et aux décès, ce qui entraîne une exogamie plus lointaine. Il se produit également un retour des familles réfugiées dans les villes pendant la guerre de Trente ans,

---

<sup>133</sup> On observe des réseaux de migration sur l'ensemble de la zone : Tyrol, Allemagne, Savoie..., souvent par le compagnonnage ou les charrois. Les régions montagneuses fournissent les bûcherons et scieurs de long ; les autres régions, des maçons et ouvriers du bâtiment, Italiens dans les villes, Allemands dans les campagnes, entre 1680 et 1720 (Laurence Joignon).

ainsi qu'un phénomène de reconstruction ou d'extension du cadre bâti des villages (Laurence Joignon).

**Cumul des sources d'exogamie.** Le phénomène d'exogamie ne tient pas compte, dans sa globalité, du découpage des anciennes provinces et des départements modernes. Il s'accorde simplement à l'effet du rayon d'exogamie, qui distribue régulièrement les sources sur deux cercles proches circonscrivant le village ; plus irrégulièrement sur deux cercles lointains. D'abord, le cercle des villages circumvoisins duquel vient une forte majorité, ou du moins, une très grande concentration de conjoints extérieurs. Un second cercle plus élargi et plus clairsemé dont le rayon se déploie entre 15 et 20 km autour de Barisey-la-Côte et dont la limite se situe au niveau de Toul. Un troisième cercle plus irrégulier, dont les provenances sont saupoudrées sur l'ensemble des départements lorrains, avec quelques sources plus structurées au niveau des capitales régionales que sont Nancy, Metz, Verdun et Epinal. Enfin, une dispersion très hasardeuse sur l'ensemble du territoire national, voire à l'étranger, répondant aux circonstances incertaines des effets de migrations lointaines.

Sans surprise, le nombre de sources d'exogamie se montre inversement proportionnel à la distance d'exogamie. Dans un rayon de 5 km, il paraît élevé avec une moyenne de 17,10 provenances par sources ; pour passer à 5 entre 5 et 10 km ; à 2 entre 10 et 15 km et à peine à plus d'une, au-delà des 15 km. Cette situation s'apparente à celle des autres références lorraines. On reconnaît à Bruley le cadre d'exogamie concentrique propre à Barisey-la-Côte sous forme de cinq couronnes principales. 50 % des villages sources d'exogamie concernent la périphérie ; une union sur deux implique le retour au village du mari<sup>134</sup>. La graduation des distances se retrouve pratiquement la même à Blénod-les-Toul où le nuage d'exogamie occupe un rayon de dix à vingt-cinq kilomètres<sup>135</sup> ; dans la prévôté de Conflans-en-Jarnisy où le premier cercle s'étend jusqu'à quinze kilomètres et le second jusqu'à trente<sup>136</sup> ; à Brillon-en-Barrois où 40 % des mariages exogames se concluent à moins de cinq kilomètres, et 40 % entre cinq et dix kilomètres. Les longues distances sont rares<sup>137</sup>.

**Références françaises.** Conformité de Barisey-la-Côte avec l'ensemble des terrains comparés. En France, la plupart des conjoints se choisissent dans les communes limitrophes, à moins de 5 km de

---

<sup>134</sup> STORTI Marie-Lyse, Bruley. Op.cit.

<sup>135</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>136</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>137</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois. Op.cit.

rayon, en tous cas, dans les mêmes diocèses et départements<sup>138</sup>. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, 3/4 des garçons et 4/5 des filles trouvent leur promis dans le voisinage immédiat ; jamais à plus de deux ou trois lieues, ce que vérifie l'exemple de Barisey-la-Côte. Cet état de fait vient de la relative faiblesse de la mobilité dans les campagnes ; du milieu du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle, presque tous les individus nés dans une paroisse rurale passent leur existence entière dans cette paroisse ou dans l'horizon de leur clocher, le cadre de déplacement n'excède pas 10 km de rayon. Sous Louis XIV, pour quarante paroisses du bassin parisien, 80 % des conjoints résident dans celle de leur mariage, 15 % s'installent à moins de 10 km et seulement 5 % s'expatrient plus loin<sup>139</sup>.

A Saint-Jean-Trolimon, où la mobilité des ménages est importante tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle (plus du tiers des ménages renouvelés tous les cinq ans), les unions sont fortement endogames avec les communes voisines. C'est seulement vers 1960, que s'affirme l'éclatement de l'aire traditionnelle du choix des conjoints, avec un taux d'endogamie faible, et des communes peu peuplées<sup>140</sup>. A Crulai, seulement 9 % des époux s'éloignent de plus dix kilomètres et seulement 3,05 % de plus de vingt. La faible mobilité entraîne un taux de 50 % d'endogamie, qui tend en outre à s'accroître<sup>141</sup>.

## **2.6. Fonder une famille**

### ***2.61. La typologie des familles.***

A Barisey-la-Côte, le caractère largement égalitaire de la succession parentale et la rupture assez fréquente de l'indivision paraissent de règle au XIX<sup>e</sup> siècle, contrevenant à la coutume de Toul fortement précipitaire. Ils entraînent un fréquent partage des propriétés bâties, cause de divisions effectives et durables de maisons. Certaines demeures, structurellement prévues pour loger une seule famille nucléaire, peuvent ainsi devenir, au fil des successions et des ventes, le cadre de vie de deux, voire trois familles ou ménages indépendants, disparates ou constitués du cercle de famille complet. Les situations de ménages multiples au sein d'une même maison sont donc bien éloignées des états de familles souches du sud de la France. Ces cohabitations ci peuvent aussi bien mettre en

---

<sup>138</sup> HOUDAILLE Jacques. Migrations matrimoniales en France. Op.cit.

<sup>139</sup> Histoire de la population française. Op.cit.

<sup>140</sup> Martine SEGALEN, Quinze générations de bas Breton. Op.cit.

<sup>141</sup> GAUTIER E., HENRY L. La population de Crulai. Op.cit.

jeu une famille multiple réelle, que correspondre à une opportunité de cohabitation immobilière, intra ou extra familial.

Plus que de familles complexes, il y a lieu de parler de maisons divisées, les ménages "ne partageant pas le même pot mais vivant sous le même toit"<sup>142</sup>. Regroupant dans la même maison deux, voire trois ménages unis par liens de germanité, les frères peuvent vouloir assurer l'indépendance de chacun d'eux. Frères et sœurs peuvent ainsi désirer rompre l'indivis sans abandonner, chacun, la partie de la demeure familiale qui lui est revenue. Par un acte de partage du 28 mai 1836, Louis François George et Joseph George, vigneron, sont de la sorte devenus héritiers conjoints d'une maison située près de l'abreuvoir, contre Elophe Renard, au nord ; la rue de la Besace à l'est ; l'abreuvoir au sud ; la grande rue à l'ouest. Louis François George est propriétaire des deux cinquièmes, de ses père et mère ; François George l'est d'un cinquième supplémentaire, par acquisition sur ses autres frères et sœurs. Tous deux désirent sortir de l'indivis. Louis François George conserve la partie de la maison à prendre de côté, au Midi, avec la petite écurie et la petite poêle<sup>143</sup> ; sur le côté, au jour sur la grande rue, l'écurie et la partie arrière ayant issue rue de la Besace ; le four à l'angle, la cave, et du côté de l'abreuvoir, une place à fumier. Joseph George obtient en contre partie l'écurie, du côté d'Elophe Renard, au jour de la rue de la Besace ; la poêle et la chambre à la suite, au jour sur la grande rue ; la cave voûtée sous ces pièces ; l'écurie ayant sortie sur la grande rue ; la place à fumier, vis-à-vis de la sortie, et le grenier à fourrage. Il est convenu qu'en cas d'exhaussement du mur qui sépare les parties, il sera mitoyen et que les frais seront partagés ; que Louis François George jouira pour six ans, à partir du 23 avril, d'une demi cave comprise au côté de son copartageant, à prendre du côté du puits dont il usera avec Joseph François George, Joseph François disposant en compensation, du droit de cuire au four pour six ans ; que la porte de la cuverie<sup>144</sup> communiquant avec la partie de Joseph François George, sera bouchée à l'expiration du temps pendant lequel ce dernier jouira de son four ; que celle communiquant dans la poêle, sera bouchée dans l'année<sup>145</sup>.

---

<sup>142</sup> JOIGNON Laurence, Coutumes, familles, successions et alliances en Lorraine. Op.cit A Barisey-la-Côte, les familles adoptent volontiers le système du partage égalitaire entre vifs avec souvent rétrocession de leur lot à l'un des héritiers par ses frères et sœurs qui ne résident plus au village.

<sup>143</sup> La "Poêle", ou "Belle chambre", est contiguë à la cuisine. Elle est chauffée par l'arrière de la taque de la cheminée, à partir d'un évidement de la cloison, aménagé dans le placard de poêle.

<sup>144</sup> Cuverie ou bougerie, bâtiment d'exploitation agricole.

<sup>145</sup> AD Meurthe-et-Moselle 37 E 279.

Etablis en ménages indépendants, les deux frères représentent un cas de figure suffisamment commun pour que nous adaptions la typologie de Laslett<sup>146</sup> en distinguant l'état de célibataire (A), de celui de ménage à personne unique (A') [le second incluant le premier] puisqu'un ménage mono-personnel peut cohabiter sous le même toit avec une autre entité de ménage issue de la même famille. De même, avons-nous choisi de recenser, d'une part, les structures de ménages simples (C) ; d'autre part, les situations de cohabitation entre un ménage simple et un autre ménage, simple et délié (D). L'analyse finale permet d'assimiler clairement les familles de Barisey-la-Côte au modèle nucléaire largement dominant dans l'Europe du nord-ouest, auquel s'associent un phénomène de mariage tardif et un effet de faible écart des âges entre conjoints, vérifiables pour le présent terrain<sup>147</sup>.

A Barisey-la-Côte, au XIX<sup>e</sup> siècle, il s'ajoute à ces données de structure familiale, une nette préférence pour un système de transmission égalitaire des héritages entre les membres de la fratrie, à partir d'une mise en communauté des biens des parents, qui distingue toutefois les biens propres, des acquêts et conquêts. Souvent, les héritiers ne désirent pas jouir de leur lot qu'ils revendent à un ou plusieurs membres de la fratrie, ou remettent sur le marché, hors du cercle familial. Largement précipitaire au XVIII<sup>e</sup> siècle, la coutume de Toul entraîne un taux de co-résidence supérieur à la moyenne, autour de 1,22<sup>148</sup>. Un siècle plus tard, bien qu'anciennement évêchois, Barisey-la-Côte ne l'applique plus avec rectitude ; l'usage précipitaire y est moindre et le taux de corésidence inférieur. Variant entre 1,08 et 1,15 entre 1846 et 1906, il chute à 1 en 1911, pour osciller ensuite entre 0,89 et 0,93<sup>149</sup>. La diminution des ménages, très sensible pendant cette dernière période, amorce un phénomène de maisons vacantes<sup>150</sup>. La liberté du marché de l'immobilier entraîne une certaine mobilité des installations qui favorise l'indépendance des couples d'enfants. Le faire-valoir direct ne conduit donc pas, à Barisey-la-Côte, à tisser des « séries de liens affectifs entre le ménage et la

---

<sup>146</sup> Histoire de la population française. Op.cit., Typologie de Laslett.

<sup>147</sup> BURGUIERE André, Une géographie des formes familiales en Europe. Op.cit.

<sup>148</sup> JOIGNON Laurence, Coutumes, familles, successions et alliances en Lorraine. Op.cit.

<sup>149</sup> Il est vrai que les recensements, d'où proviennent ces moyennes, correspondent à une période de déclin de la population. Néanmoins, dès les premiers registres notariés de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup>, le caractère des successions se montre déjà fortement égalitaire.

<sup>150</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la pression démographique entraîne une saturation du cadre bâti des villages lorrains, les espaces libres sont comblés, les rues dédoublées et les maisons partagées. A Barisey-la-Côte, lors du reflux démographique de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la tendance à la décohabitation des enfants progresse en fonction de l'élargissement du marché immobilier. Mais à plusieurs reprises, le choix de proximité s'impose en offrant un voisinage de famille.

maison »<sup>151</sup> ; on n'hésite au contraire pas à remettre régulièrement celle-ci en vente, quand on ne la démembre pas pour procéder au règlement de la succession.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Barisey-la-Côte s'assimile toujours à la situation de la France septentrionale, avec un pourcentage majoritaire de ménages nucléaires, de 60 à 70 %. De 1846 à 1936, l'évolution de cette catégorie de ménages est faible, bien que sa proportion diminue graduellement de 72,85 % à 68,33 % de 1881 à 1936<sup>152</sup>. Lors de la même période, les résidus de ménages rompus se trouvent en augmentation, avec une nette progression des célibataires et des ménages à personne unique, et une augmentation moins sensible des ménages sans structure familiale apparente. Il semble donc que l'équilibre entre ménages nucléaires simples et les ménages de types élargis ou multiples se montre assez constant, au bénéfice des premiers, alors que la dévitalisation de la population engendre des ménages fragmentés plus nombreux.

### ***2.62. Dynamique des structures de ménages***

La typologie de Laslett permet de décrire la composition de chaque type de ménage, elle rend plus difficilement compte de l'évolution « de leur cohérence interne, de leur degré d'ouverture au monde extérieur et leur capacité à se pérenniser »<sup>153</sup>. Il convient alors d'analyser la dynamique des familles de recensement en recensement. Le caractère des ménages du nord de la France ne permet pas d'imaginer qu'ils puissent passer, à Barisey-la-Côte, d'une forme nucléaire à une forme élargie ou multiple à un moment donné de leur cycle. Un taux de corésidence faible s'accorde davantage à une pratique de succession égalitaire, qu'à celle d'une forme de succession précipitaire dont sont issues, dans le Toullois, les familles souches ou complexes<sup>154</sup>. Les situations de cohabitation, faibles et éphémères, oscillent entre 11 et 15 %, avec une tendance à la diminution, entre 1881 et 1921, soit une proportion située entre le cinquième et le sixième des ménages. Les lendemains de la grande guerre voient le phénomène diminuer brutalement, entre 1921 et 1936. Une telle rupture a pour cause vraisemblable, l'accroissement du nombre de maisons vides qui conduit la stratégie d'installation de jeunes couples à aller vers son sens naturel de séparation des générations. L'étude

---

<sup>151</sup> SEGALEN Martine, Maris et femmes dans la société paysanne. Op.cit.

<sup>152</sup> Néanmoins, ce taux se montre inférieur à celui des villages répondant à la coutume strictement égalitaires de la coutume de Saint-Mihiel. Minorville compte un taux de 90 % de familles nucléaires, le reste étant composé de frêrèches (Laurence Joignon). Cependant, la différence entre ce taux et celui de Barisey-la-Côte ne résulte pas nécessairement de l'opposition entre partage égalitaire et partage précipitaire ; il peut venir de la déstructuration démographique de ce dernier village.

<sup>153</sup> BURGUIERE André, Une géographie des formes familiales en Europe. Op.cit.

<sup>154</sup> JOIGNON Laurence, Coutumes, familles, successions et alliances en Lorraine. Op.cit.

de l'occupation des maisons tend à prouver qu'en 1846, un enfant sur deux quitte le foyer des parents assez rapidement ; cette proportion augmente graduellement avec la libération du parc de maisons du fait de la diminution de la population<sup>155</sup>.

Pendant la même période, la durée des cycles familiaux, révélée par les recensements, ne cesse de diminuer ; le recensement de 1881 est même le seul à présenter un effectif de ménages suffisant, dont les cycles durent entre un et onze recensements. Les autres recensements n'atteignent plus que neuf périodes avec une forte proportion de familles qui ne résident pas au-delà de deux recensements. C'est dire l'importance de la destructuration du tissu familial et de la mobilité des ménages, dès 1886. Pour cette raison, le recensement de 1881 reste le seul qui puisse servir de point de départ à l'étude des cycles des ménages. La situation familiale considérée comme classique, représentant dix-sept ménages, correspond à un couple fécond dont les enfants grandissent et quittent le foyer, avant que l'un des deux conjoints se trouve en situation de veuvage, puis disparaisse. Plus rare, avec quatre exemples, est la situation de ménages voyant les enfants partir sans veuvage final apparent, le couple cessant d'être recensé avant la fin de son cycle naturel. Par ordre, viennent ensuite deux cas de ménages sans enfants, finissant par un état de veuvage, et seulement sept cas de ménages entrant dans la situation classique, avec départ d'enfants et veuvage mais cohabitation provisoire, en général le temps d'un recensement ; un cas où cette cohabitation est durable mais variable d'un recensement à l'autre ; enfin, quatre cas où la cohabitation n'intervient qu'au départ des enfants.

Les types de cohabitation multiple sont tous uniques en et représentent souvent des résidus de familles résultant du veuvage : deux couples partagent le même toit, sans liens familiaux apparents ; deux veuves cohabitent, chacune avec une fille ; un couple sans enfant loge avec la mère de l'époux ; un veuf habite avec sa fille mariée, le ménage de celle-ci connaissant une évolution classique avec enfant et veuvage ; un ménage connaît la même évolution classique mais cohabite avec la belle-mère de l'époux pendant les deux premiers recensements ; un ménage, à évolution classique, sans veuvage, accueille la belle-mère de l'époux en fin de cycle, une fois les enfants partis ; un ménage sans enfants cohabite, avant veuvage, avec un oncle ou un neveu ; un couple, en situation classique sans veuvage, héberge deux petits enfants lors du dernier recensement de son cycle ; enfin, un couple en situation classique, sans veuvage, retrouve un fils âgé, lors des deux derniers recensements.

Parmi les situations originales apportées par les recensements suivants, il faut noter en 1888, la cohabitation d'un frère et d'une soeur ; en 1891 : un veuvage, un remariage, une cohabitation avec

---

<sup>155</sup> CHAUVET Jean-Yves, *Mouvements sociologiques de l'habitat à Barisey-la-Côte*. Op.cit.

la belle-mère et un nouveau veuvage ; en 1896 : un ménage à évolution classique, sans veuvage, avec cohabitation intermittente avec un ascendant ou un descendant ; en 1901 : un cas d'évolution classique avec accroissement du nombre d'enfants ou d'évolution classique avec augmentation puis diminution du nombre d'enfants ; en 1911 : un cas d'évolution classique, sans veuvage, avec en fin de cycle, la présence du beau-père, d'un fils et d'un petit-fils, et la cohabitation avec un couple plus âgé au premier recensement du cycle.

### **2.63. Les personnes âgées.**

La part des personnes âgées, davantage portées que les autres vers la recherche de ménages élargis, diffère peu à Barisey-la-Côte, des situations connues pour le contexte national. Dès 1870, la précocité du vieillissement est une constante de la population française au sein de laquelle les sexagénaires occupent 12 % des classes d'âges. Cependant, les disparités régionales peuvent être importantes, la vallée de la Garonne, par exemple, anticipe le phénomène de cinquante ans, confinant à l'isolement 14 % des femmes et 8 % des hommes<sup>156</sup>. En raison de leur plus grande longévité, les épouses risquent plus tôt que les hommes de tomber dans la solitude. Plus de la moitié des hommes vivent avec leurs épouses, contre à peine un quart des femmes. Un tiers des femmes âgées loge sans ses enfants contre un dixième des hommes. Mais à Barisey-la-Côte, dès 1881, les femmes de plus de cinquante ans restent en majorité en couple, et les plus nombreuses gardent encore des enfants au foyer. La situation s'inverse en 1921, année à partir de laquelle leur proportion ne cesse de diminuer sans devenir minoritaire par rapport aux femmes âgées veuves ; elle s'élève encore autour de 68 % en 1936.

Encore nombreux en 1881, les ménages comptant une femme âgée, cohabitant, s'amenuisent au fil des recensements, parallèlement à la régression du phénomène de cohabitation. Inversement, le pourcentage de femmes âgées et seules augmente jusque vers 1911, où il atteint 32 %, avant de diminuer ensuite faiblement. Malgré tout, les femmes âgées, sans conjoint, isolées sous leur toit ou cohabitant, restent minoritaires, le temps de veuvage des épouses n'étant pas assez important pour entraîner une forte proportion de ménages féminins à personne unique, résultant de couples rompus par la mort. L'écart de situation des femmes seules avec les hommes seuls ne paraît d'ailleurs pas aussi grand que dans le Lot-et-Garonne, ni que dans les Pyrénées où 46 % femmes de plus de cinquante ans vivent en 1851 sans conjoint, contre 27 % des hommes<sup>157</sup>. Le même constat

---

<sup>156</sup> BOURDELAIS Patrice, Vieillir en famille dans la France des ménages complexes, l'exemple de Prayssas. Op.cit.

<sup>157</sup> BOURDELAIS Patrice, Vieillir en famille dans la France des ménages complexes, l'exemple de Prayssas. Op.cit. En Lot-et-Garonne, la solitude des couples de vieilles personnes est toutefois nettement plus rare qu'en d'autres régions. Vers la fin du siècle, il est plus fréquent de rencontrer deux personnes âgées en couple seul que cinquante ans

s'effectue pour Sart-Eustache où la proportion de femmes isolées et âgées est entre 1710 et 1910 de 32 % vers cinquante/ cinquante-quatre ans, et 70 % après soixante ans<sup>158</sup>. De leur côté, passé soixante ans, les hommes demeurent dans leur grande majorité chef de ménage à plus de 80 % pour les recensements de 1846 et 1881 ; plus de la moitié de ces ménages n'entretient toutefois plus d'enfants au foyer. A l'exception de 1921 où cette proportion dépasse les 31 %, tous les recensements présentent une proportion d'hommes seuls, inférieure ou égale à 20 % ; le minimum étant, en 1896, de 5,88 % d'hommes vivant sans partage sous leur toit. Les hommes veufs vivant avec un ou plusieurs enfants sont très rares, seulement de 5 à 7 % en 1901, 1906 et 1926. Les hommes seuls en ménage mais cohabitant avec un autre ménage ne représentent une proportion significative de 20 %, qu'entre 1891 et 1911. Quant à la proportion d'hommes de plus de soixante ans, chefs de ménage avec enfants, elle chute particulièrement dès 1921 pour passer de 43 % à 14 % en 1926 et 10 %, en 1936. La proportion des hommes chefs de ménage sans enfants, varie de façon inverse au cours des trois derniers recensements en augmentant de 37 % en 1921 à 70 % en 1936.

Le maintien relatif du statut de chef de ménage, concernant des hommes âgés, au sein de la typologie des ménages de Barisey-la-Côte, n'autorise par pour autant à parler, comme Antoinette Fauve-Chamoux, de "l'installation de la suprématie des vieillards"<sup>159</sup>. La similitude entre les deux terrains tient seulement dans le fait que le vieillard est le plus souvent un homme marié. On n'observe pas, non plus, à Barisey-la-Côte, le phénomène pyrénéen voulant qu'après avoir dirigé une famille conjugale élargie, le jeune chef de ménage se trouve, à cinquante ans passés, plus fréquemment à la tête d'une famille à deux noyaux conjugaux représentant un ménage à deux couples.

Les changements de phase de la famille nucléaire de Barisey-la-Côte se montrent en fin de compte très modérés et peuvent tout au plus conduire à une situation de cohabitation du couple parental avec un couple d'enfants, sans que l'on puisse vraiment parler de transformation en famille

---

auparavant, le vieillard veuf est plus rarement entouré de deux personnes au moins. On constate même la rareté de l'isolement des personnes âgées. Sur neuf recensements, 53 % des ménages connaissent la phase de cohabitation entre parents et couples d'enfants mariés ; 56 % des phases de coresidence rassemblent un ascendant veuf et un couple d'enfants mariés. Seuls, 8 % des ménages ignorent les structures de ménages de type 4 et 5, le type 5 regroupant 60 % des ménages. Plus de la moitié des ménages multiples aboutissent à une phase de cohabitation entre l'un des survivants du couple ascendant et le jeune couple marié ; seuls 40 % de ces couples se retrouvent seuls à la phase suivante. Une fois sur cinq, la phase de cohabitation du jeune couple avec le parent survivant fait place à un ménage nucléaire. Entre un tiers et la moitié des ménages complexes donnent un ménage complexe.

<sup>158</sup> FAUVE-CHAMOUX Antoinette, Vieillesse et familles souches, Op.cit. Précisément, vers trente-cinq ans, un chef de ménage sur deux se trouve à la tête d'une famille élargie, laquelle, après les soixante ans du patriarcat, pratiquera une politique massive d'accueil de parents : père, frères, soeurs, oncles, tantes.

<sup>159</sup> FAUVE-CHAMOUX Antoinette, La femme seule, Op.cit.

souche. En conséquence, l'évolution de la famille de Barisey-la-Côte tient dans la durée de la structure nucléaire que rompent seulement le veuvage et le départ des enfants. La fidélité à ce modèle exclut de ce fait, à Barisey-la-Côte, les fortes mutations de structures familiales, décrites tous les cinq ans par Martine Segalen<sup>160</sup>. Le partage égalitaire de l'héritage et l'ouverture du marché du bâti détournent la famille de « toutes stratégies d'alliance et de reproduction dans le but de tendre vers la famille d'un modèle idéal »<sup>161</sup>.

Le cas de Barisey-la-Côte diffère également de cette autre situation régionale que représente Sennely-en-Sologne<sup>162</sup>. La famille côtois-barisaine est plus réduite que celle du métayer solognot, qui compte le couple du métayer avec une fratrie de deux à trois enfants, auxquels se joignent trois à quatre domestiques. L'installation du jeune couple chez les beaux-parents, avant succession, est de même bien plus rare et les ruptures de familles, occasionnées par des remariages, de toutes façons moins nombreux, n'ont pas la même importance. C'est avec Chezery-Forens (Ain), où 38 % des ménages comptent au moins une personne âgée<sup>163</sup>, que Barisey-la-Côte présente le plus de similitudes. A partir de soixante ans, les hommes sont là-bas presque tous en position de chef de ménage ; à l'opposé, les femmes s'y trouvent rarement, à peine 25 %, au-delà du même âge. Les deux terrains divergent cependant sur l'hébergement des personnes âgées, assuré dans la commune de l'Ain, par un membre de la famille proche, la plus lointaine parenté étant celle du neveu. Barisey-la-Côte se rapproche encore de Chézery-Forens par le fait que la cohabitation de deux couples représente, pour l'un et l'autre, un phénomène assez bref. On ne peut guère parler de familles souche mais plutôt d'un accueil temporaire de parents. Dans l'Ain, le passage au type élargi est toujours provisoire, d'une durée de 5 à 10 ans et correspond à l'hébergement circonstanciel d'ascendants, de descendants ou de collatéraux<sup>164</sup> ; à Barisey-la-Côte, il effleure la famille, à peine le temps d'un recensement.

---

<sup>160</sup> SEGALEN Martine, *Maris et femmes dans la société paysanne*, Op.cit.

<sup>161</sup> POUMAREDE J., *Famille et tenure dans les Pyrénées du Moyen âge au XIX<sup>e</sup> siècle*, Op.cit. Le ménage complexe varie de 25 à 53 %, entre 1836 et 1872, la variation cyclique de la famille souche est la règle en raison du fort attachement au patrimoine.

<sup>162</sup> BOUCHARD Gérard, *Sennely-en-Sologne*, Op.cit.

<sup>163</sup> BIDEAU Alain, BRUNET Guy, PLAUCHU Henri, *Vieillards et famille, intégration ou rejet, l'exemple de Chezery-Forens*, Op.cit.

<sup>164</sup> BIDEAU Alain, BRUNET Guy, PLAUCHU Henri, *La dynamique des structures familiales à CHEZERY-FORENS (Haut Jura), de 1856 à 1911* Op.cit. A Chezery-Forens, on compte 24,3 % de ménages élargis et complexes avec une moyenne de 4,4 individus par ménage, plus les domestiques et les familiers, contre 4 % de personnes seules. La dimension des ménages en 1856 était respectivement pour chacun des types : type 1 : 1 ; type 2, 2,7 ; type 3 : 4,0 ; type 4 : 5,5 ; type 5 : 6,6. Plus de la moitié des chefs de ménage sont âgés de plus de 50 ans, et 28,9 %, de plus de 60.

## 2.7. Fécondité et famille, familles constituées

Pour conduire ces analyses, nous retenons des modèles de fiches familiales délivrant les informations suivantes<sup>165</sup> : âge de la mère au mariage et au décès du conjoint et des enfants, en années révolues, sauf pour les enfants morts avant un an ; âge de la mère en années, et durée en mois, du temps écoulé entre le mariage et la naissance de chacun des enfants ; nombre et sexe des enfants nés au total et leur sexe ; nombre d'années vécues en état de mariage pour chaque femme, dans chaque groupe d'âge ; âge en fin d'observation, à la mort du premier conjoint en présence sur la liste nominative en fin de période d'étude ; intervalle entre la fin de l'union et le remariage du conjoint survivant. En définitive, le nombre de familles constituées est proportionnel aux courbes générales de la démographie : l'essor relatif des ménages de la période 1713/ 1733 est suivi par leur dépression au cours de la période 1753/ 1772, avant l'amorce d'une forte progression des familles pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, caractérisée par deux sommets, lors des périodes 1813/ 1833 et 1873/ 1893. Le déclin qui en résulte jusqu'en 1933 et 1952 est tempéré par un certain renouveau familial, inhabituel, en 1953.

L'approche du cadre familial est cependant rendue difficile par le fait que beaucoup de familles échappent à l'état civil de Barisey-la-Côte. De nombreux couples se marient à l'extérieur mais accomplissent leur destin conjugal en ce lieu ; de nombreux autres n'y achèvent pas leur existence et cachent l'endroit de leur décès. La population rurale française ne réagit pas différemment, elle qui se divise en deux parties assez distinctes : l'une, aux deux tiers, est enracinée et ne se déplace à peu près pas, l'autre, mobile par vocation, se renouvelle assez vite par le jeu des va et vient entre villages. Cette situation pose la question du solde migratoire dans les campagnes françaises. Bien qu'il se montre déjà négatif pour vingt-trois villages échantillons du nord de la France, de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1829, ce déficit n'empêche pas 83 % des couples de terminer leur vie conjugale dans la localité où ils se fixent après leur mariage et où, pour les quatre cinquièmes, ils se sont mariés<sup>166</sup>.

Dans l'ensemble, les mariages célébrés à Barisey-la-Côte restent majoritaires et leur pourcentage demeure élevé, à plus de 50 % des effectifs, sauf pendant la période 1693/ 1712, pour laquelle nous échappe le lieu d'union de beaucoup de couples. Ce pourcentage oscille ordinairement entre 60 % et 80 %, et bien que ses variations soient plus atténuées que celles des courbes en valeur réelle, il

---

<sup>165</sup> Histoire de la population française, Op.cit.

<sup>166</sup> HENRY Louis, Mobilité et fécondité d'après les fiches de famille. Op.cit.

adopte le même profil. Cela signifie que plus les familles constituées sont nombreuses, plus le pourcentage de celles qui débutent à Barisey-la-Côte est fort.

L'analyse du destin des ménages au sein de la paroisse impose diverses qualifications de couples. Celle de couples disparus s'accorde au fait qu'aucun des deux conjoints n'apparaît dans les registres mortuaires. Il y a donc lieu de penser que le couple a quitté Barisey-la-Côte avant sa disparition. Le phénomène ne cesse de progresser et d'osciller entre 30 et 40 % du total des couples. Il dépasse les 54 % entre 1893 et 1932, ce qui répond à une dévitalisation de la population par abandon des ménages dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

A l'inverse, si les couples achevés progressent de 30 à 46 % jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ils chutent ensuite jusqu'à un peu de plus 22 % entre 1893 et 1982. Les cas de remariage d'un veuf ou d'une veuve ne sont jamais très nombreux, de 5 à 10 % lors du sommet démographique de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; ils disparaissent à la fin de ce siècle. Plus nombreux et inexplicables sont les cas de perte de l'époux survivant, absent des états mortuaires. Balançant entre 6 et 12 %, leur proportion atteint 22 % à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En réponse à ces divers facteurs, les pourcentages de couples entiers sont très faibles. Ces couples se sont mariés et ont achevé leur union sur place. Dans le meilleur des cas, lors du sommet de population des années 1840, leur proportion ne dépasse que faiblement les 30 %. Elle évolue plus ordinairement entre 15 et 28 % ; c'est dire l'infidélité des ménages à leur village.

### ***2.71. Nombre d'enfants par famille***

Ce travail statistique porte sur le dénombrement de familles inscrites dans la période bi-décennale au cours de laquelle elles se sont constituées. Leur achèvement, au dernier enfant né, peut donc s'effectuer au cours de la période suivante. Pendant la période 1693/ 1712, la statistique des familles constituées est nécessairement imprécise puisque n'est pas connu le point de départ de la plupart d'entre elles. Mais on observe déjà une forte majorité de familles avec moins de trois enfants, y compris un très grand nombre sans enfants. Cela vient généralement du fait que le couple, constitué par tradition à Barisey-la-Côte, a fait son nid ailleurs. Dans la mesure où nous confondons, par obligation, union maritale et constitution de l'entité familiale, il nous est difficile de faire la part entre l'infécondité du couple et son instabilité au sein de la population.

Les familles sans enfants ont toujours consacré leur mariage à Barisey-la-Côte ; elles sont déjà assez nombreuses pendant les périodes 1713/ 1732 et 1733/ 1752. Cet état de faits laisse supposer que les couples mariés à Barisey-la-Côte, déclarés sans enfants et dont les deux conjoints sont

décédés dans la paroisse, peuvent effectivement souffrir de stérilité. Ils sont en vérité peu nombreux, de 1 à 3 %<sup>167</sup>.

Ensuite, le nombre de familles par effectifs croissants d'enfants chute rapidement, les familles ayant plus de trois enfants entre 1713 et 1732, et cinq enfants entre 1733 et 1752, se montrent assez peu nombreuses pour chaque catégorie numérique de naissances, cette section horizontale de la courbe ne dépassant pas le nombre d'une ou deux familles à chaque fois.

Les pourcentages des familles, donnant lieu à des naissances, par classe de nombre de naissances, présentent beaucoup plus de régularité, aucune de ces classes ne dépassant les 25 %. Entre 1693 et 1712, ce sont les familles de sept, huit et neuf enfants dont les rapports de naissance sont les plus élevés, mais la situation se retourne dès 1713.

Au cours des périodes 1713/ 1732 et 1733/ 1752, les courbes s'ordonnent régulièrement en trois phases : très forte marginalité des familles sans enfants ; puis, évolution régressive régulière et bien ordonnée de un à sept enfants, qui traduit la constance de la progression du nombre d'enfants, inversement proportionnellement au nombre des enfants ; ensuite, de sept à douze enfants, à chaque fois, une seule famille.

Pendant les deux périodes suivantes, 1753/ 1772 1773/ 1792, les courbes se montrent atypiques et caractérisées par un faible nombre de familles sans enfants. Les catégories les plus fortement représentées sont les familles à six, sept ou huit enfants. Les valeurs faibles correspondent aux familles de zéro à cinq et de neuf à quatorze enfants et les valeurs en pourcentages sont conformes aux valeurs réelles. De 1773 à 1792, le nombre des mariages sans enfants retrouve toutefois ses normes habituelles, sans influence évidemment sur les moyennes. On observe une proportion à peu près égale de familles jusqu'à sept enfants, ensuite, la chute est très rapide, soit à peine une ou deux familles ayant jusqu'à quatorze enfants.

La période 1853/ 1872 est la dernière à présenter une courbe de type classique allant jusqu'à onze enfants. Et c'est à partir de 1873 que s'amorce la régression des fratries, qui ne dépassent plus alors six membres. Ce phénomène s'accompagne d'une chute très rapide du nombre d'enfants par famille. La période suivante, 1893/ 1912, connaît une réduction réelle des familles sans enfants ; la courbe des naissances est tronquée à l'autre extrémité, par la réduction à six du nombre maximal de naissances dans le même cadre familial. Par contre, la décrue des intermédiaires reste égale à celle des courbes précédentes.

---

<sup>167</sup> Familles sans enfants dont les conjoints sont décédés à Barisey-la-Côte : 1693/ 1732 : 3,70 % ; 1733/ 72 : 1,78 % ; 1773/ 1812 : 2,81 % ; 1813/ 52 : 1,66 % ; 1853/ 92 : 2,70 % ; 1893/ 1932 : 1 %. A vrai dire, seule l'étude des héritages pourrait confirmer que ces ménages n'ont pas quitté Barisey-la-Côte pendant un laps de temps au cours duquel ils auraient pu concevoir leurs enfants.

Dès la période 1913/ 1932, puis celle de 1933/ 1952, les courbes souffrent d'une nette atrophie. Il n'y a guère plus de trois à quatre enfants par fratrie avec une exception dans les deux cas d'une famille de cinq enfants. On observe une forte diminution des familles sans enfants ; toutefois, entre 1933 et 1952, le déclin des classes moyennes d'enfants, les seules représentées, s'effectue régulièrement, de façon classique.

Les deux dernières périodes, 1953/ 1972 et 1973/ 1982, voient la disparition définitive des familles nombreuses ; au plus fait-on deux enfants, voire trois. Elles consacrent également le retour des ménages sans enfants. Leurs courbes correspondent à une démographie privée de vitalité<sup>168</sup>.

Au niveau des moyennes, nous avons seulement calculé l'importance des fratries des seules familles complètes, pour les enfants ayant vécu à la naissance. Cette analyse porte donc sur un nombre assez faible de familles. En augmentation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par rapport aux quarante premières années d'études, cette moyenne d'un peu plus de sept ne cesse de se réduire d'une période d'observation à l'autre et décline plus particulièrement à partir de 1853. Elle descend même au-dessous du taux théorique de renouvellement des générations, dès 1933.

Les *références lorraines* offrent quelques situations comparables, notamment, Bruley présente des fratries moyennes similaires pour la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et ressent, quoiqu'un peu moins fortement, la hausse de la seconde moitié<sup>169</sup>. Dans la Prévôté de Conflans-en-Jarnisy, la fratrie tourne également autour de cinq et six enfants<sup>170</sup>. A Gorze, les chiffres sont semblables, bien que leur période soit imprécisée<sup>171</sup>. Ils sont supérieurs à Gondreville où les valeurs observées à Barisey-la-Côte lors de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, apparaissent ici plus précocement, au cours de la première moitié de ce même siècle.

*Références françaises.* Les fratries de Barisey-la-Côte sont ainsi inférieures en nombre à la moyenne nationale de six à huit<sup>172</sup> enfants présentée par Flandrin<sup>173</sup> mais elles se situent au-dessus

---

<sup>168</sup> Nombre moyen d'enfants des familles complètes : 1693/ 1732 : 5,26 ; 1733/ 1772 : 7,65 ; 1773/ 1812 : 5,56 ; 1813/ 1852 : 4,73 ; 1853/ 1892 : 2,71 ; 1893/ 1932 : 2,43 ; 1933/ 1972 : 1,8.

<sup>169</sup> STORTI Marie-Lyse, Bruley. Op.cit. Première moitié du siècle, 5 enfants par famille, presque 6 lors que la seconde. Entre 1740 et 1759, déclin et stagnation des naissances, cela donne en moyenne 6,3 à 5,5 enfants par foyer. Entre 1760 et 1769, nouvelle crue des naissances, 7 enfants par foyer.

<sup>170</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy, Op.cit. Le nombre moyen d'enfants par famille est de 5 ; celui des familles incomplètes, de 3 ; des familles complètes, de 6.

<sup>171</sup> LHOMME A., Gorze. Op.cit. Moyenne de 5,69 enfants par ménages, 6,51 pour les familles complètes.

<sup>172</sup> PAULMIER Monique, Aspect de la restauration de l'économie rurale dans les trois bailliages lorrains.Op.cit. Gondreville compte en 1680/ 1730, 7,9 enfants par famille complète avec une moyenne générale de 6,67.

<sup>173</sup> FLANDRIN Louis, Op.cit.

des chiffres reconnus pour la période 1826/ 1836, avec 4,73 enfants légitimes contre 3,56. La Lorraine compte alors parmi les régions les plus naisseuses<sup>174</sup>. En 1906, Les fréquences de fratries réduites de un et deux enfants sont bien plus élevées à Barisey-la-Côte que dans l'ensemble de la France. Egales à trois enfants et inférieures à quatre, cinq et six enfants, elles ne se poursuivent pas au-delà<sup>175</sup>.

En comparaison des situations françaises, les fratries moyennes de Barisey-la-Côte sont sensiblement équivalentes à celles de l'Île de France avant et après 1780<sup>176</sup>. Le rapport avec le Lot est également très voisin<sup>177</sup>.

### 2.72. *Gémellités et naissances naturelles*

A Barisey-la-Côte, les cas de gémellité sont rares ; de 1720 à 1790, on recense seulement la naissance de dix paires de jumeaux, proportion très faible par rapport au total des naissances. La mortalité de ces nouveaux-nés reste très élevée, six de ces paires sont conduites à décéder ; sur trois autres, un seul des jumeaux vit ; enfin, une seule des dix paires survit. Les naissances d'enfants naturels sont également très peu nombreuses, à peine dix cas en trois cent ans, les deux derniers voyant la reconnaissance de l'enfant par le conjoint ultérieur de la mère. Certainement, l'opinion publique les réprouvait-elle, on peut cependant se demander si la naissance naturelle n'était pas plutôt qu'une faute commise avant le mariage, un échec du mariage même, dans la mesure où l'on compte peut être beaucoup de conceptions avant union que leurs auteurs acceptent généralement de réparer sous la pression de l'entourage.

Très peu de *références lorraines* traitent de la question de la gémellité, sinon à Pulligny<sup>178</sup> et Brillon-en-Barrois<sup>179</sup> où l'on recense respectivement un taux de 0,68 % et de 3 % de naissances de

<sup>174</sup> Histoire de la France rurale, Op.cit.

<sup>175</sup> Histoire de la population française, Op.cit.

France, nombre d'enfants par familles pour 1 000

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	+1	moyenne
1906	184	226	177	130	89	63	44	31	21	14	21	3,66
Barisey	308	308	179	77	102	26						

<sup>176</sup> GAGNIAGE Jean, Trois villages d'Ile de France Op.cit. La moyenne générale de 6,7 enfants par ménage, chute à 5,3 après 1780.

<sup>177</sup> FOURASTIE Jean, L'histoire démographique de Douelle, Lot, Op.cit. Enfants nés vivants par famille : 5 en 1779 ; 3,6 en 1790/ 1799 ; 4,5 en 1800/ 1809 ; 4 en 1829 ; 3 en 1860 ; 2,4 en 1870/ 1879 ; 2,3 en 1880/ 1889 ; 1,3 en 1890/ 1994.

<sup>178</sup> DE COLNET Claire, Pulligny, Op.cit. Sont recensées 28 paires de jumeaux sur 4099 baptêmes.

<sup>179</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois, Op.cit.

païres de jumeaux. Par contre, l'ensemble des terrains confirme la faiblesse des naissances illégitimes qui ne dépassent pas 2 % au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>180</sup>. Elles augmentent sensiblement et progressivement du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle mais Barisey-la-Côte échappe à ce phénomène<sup>181</sup>. C'est en raison de cette augmentation que le taux d'illégitimité paraît important à Esparros<sup>182</sup>. Ce taux est faible en Basse Auvergne<sup>183</sup>, dans le Tonnerrois<sup>184</sup>, en Bretagne<sup>185</sup>, un peu plus élevée à Auray<sup>186</sup>.

Les situations lorraines n'apportent pas de contradictions à ce tableau d'ensemble : 0,51 % d'illégitimité à Pulligny<sup>187</sup>, 1,83 % dans la couronne nancéienne au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>188</sup>, 0,97 % à Gorze<sup>189</sup>, une progression de 1,95 à 3,28 % de 1740 à 1839 à Blénod-les-Toul<sup>190</sup>, 1,22 % à Gondrecourt-le-Château de 1687 à 1792<sup>191</sup>, 1,25 % à Brillon-en-Barrois<sup>192</sup>, de 0,5 à 3,7 % dans les environs de Boulay de 1750 à 1859<sup>193</sup>. Enfin, les naissances illégitimes affichent une augmentation sans surprise, à 4 %, vers 1870 à Woippy<sup>194</sup>.

---

<sup>180</sup> Histoire de la famille. Op.cit.

<sup>181</sup> Histoire de la population française. Op.cit. Fréquence des naissances illégitimes pour cent naissances ; 1740/ 49 : 1,3 ; 1750/ 59 : 1,3 ; 1760/ 69 : 1,80 ; 1770/ 79 : 2,2 ; 1780/ 89 : 2,6 ; 1790/ 99 : 3,3 ; 1800/ 09 : 4,4, 1810/ 19 : 5,4 ; 1820/ 29 : 6,6 ; 1831/ 40 : 7,4 ; 1841/ 50 : 7,2 ; 1851/ 60 : 7,4 ; 1861/ 70 : 7,6 ; 1871/ 80 : 7,2 ; 1881/ 90 : 8,1 ; 1891/ 1900 : 8,7, 1901/ 1910 : 8,7 ; 1911/ 1913 : 8,7.

<sup>182</sup> FAUVE-CHAMOUX A., Le fondement de la famille souche dans les Baronnie des Pyrénées avant 1914. Op.cit. Taux d'illégitimité important à Esparros, fin XVIII<sup>e</sup> : 4,5 % ; début XIX<sup>e</sup> : 8 % ; 1830 : 15 % ; 1870 : 9 %.

<sup>183</sup> POITRINEAU A., La vie rurale en basse Auvergne. Op.cit. Les naissances illégitimes sont très faibles ; en 1724/ 1790, les taux varient de 0,8 à 16,7 mille selon la paroisse.

<sup>184</sup> DINET D., Quatre paroisses du Tonnerrois, Op.cit. 0,5 % de naissances illégitimes.

<sup>185</sup> BLAYO Yves, HENRY Louis, Données démographiques sur la Bretagne et l'Anjou, Op.cit. L'ensemble des naissances illégitimes s'élève à 1,13 %.

<sup>186</sup> LE GOFF Armelle, Auray au XVIII<sup>e</sup> siècle. Op.cit. Le taux d'illégitimité est de 3,5 %.

<sup>187</sup> DE COLNET Claire, Pulligny. Op.cit.

<sup>188</sup> GIRARD C., Evolution démographique de la couronne nancéienne, 1720 1792. Op.cit.

<sup>189</sup> LHOMME A., Gorze. Op.cit.

<sup>190</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>191</sup> LHUILLIER D., Gondrecourt-le-Château. Op.cit.

<sup>192</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois. Op.cit.

<sup>193</sup> HOUDAILLE Jacques, La population de sept villages des environs de Boulay. Op.cit. Naissances illégitimes avant 1750 0,5 %, 1750/ 50 1,1, 60/ 69 0,9, 1770/ 79 1,3, 1780/ 89 1,9, 1790/ 99 2,1, 1800/ 09 2,6, 1810/ 19 3,9, 1820/ 29 3,8 1830/ 39, 4,9, 1840/ 49 6,1 1850/ 59 3,7.

<sup>194</sup> BRASME Pierre, Woippy. Op.cit.

### 2.73. Les conceptions prénuptiales.

Les conceptions prénuptiales, ces « *relations illégitimes qui ont bien tourné* »<sup>195</sup>, comptent au nombre de ces valeurs fluctuantes dont la mesure est imprécise, sinon difficile. Elle fait exclusion des nombreuses familles dont la date de création est inconnue, et leur fréquence correspond à une conjoncture incertaine. Assez faibles à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à peine 1 à 2 %, du total des naissances légitimes en 1680, les conceptions prénuptiales se portent en France sur un taux de 8 et 10 %<sup>196</sup>, entre 1765 et 1785, voire de 4 à 16 %<sup>197</sup>.

Cette augmentation procède essentiellement d'un phénomène de vieillissement de l'âge au mariage et se montre générale. Dans la France du nord-ouest, la fréquence progresse particulièrement de la période 1740/ 1769 à celle de 1770/ 1789, moins nettement ensuite. Avant 1770, elle ne dépasse pas les 5 % ; entre 1790 et 1819, elle atteint 8 à 9 % et jusqu'à 20 % dans le nord<sup>198</sup>. Dans le quart sud-est, les conceptions prénuptiales avoisinent les 4 % entre 1690 et 1769, autant que dans la moitié nord de la France. Elles augmentent très nettement à partir de 1740, surtout de la part des femmes âgées de 25 ans et plus<sup>199</sup>. Dans le quart nord-est, les conceptions prénuptiales suivent la même évolution, les femmes respectivement âgées de moins et de plus 25 ans en prennent alternativement la tête<sup>200</sup>.

Le phénomène continue à s'accroître tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, particulièrement à Esparros, où de 10 % à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les conceptions prénuptiales deviennent supérieures à 27 % au

<sup>195</sup> Histoire de la famille. Op.cit.

<sup>196</sup> Histoire de la France rurale. Op.cit.

<sup>197</sup> Population n°32, spécial septembre 1977. Op.cit.

<sup>198</sup> HENRY Louis, HOUDAILLE Jacques, La Fécondité des mariages dans le quart Nord-Ouest de la France, 1670 1829. Op.cit. Conceptions prénuptiales, sur mille.

Epoque mariage	25	25 +	ensemble
1690/ 1719	29	55	41
1720/ 1739	25	88	58
1740/ 1769	101	66	81
1770/ 1789	85	109	99
1790/ 1819	139	116	127

<sup>199</sup> HENRY Louis, Fécondité des mariages dans le quart sud-est de la France, de 1670 à 1829. Op.cit.

<sup>200</sup> HOUDAILLE Jacques, La fécondité des mariages de 1670 à 1829 dans le quart nord-est de la France. Op.cit. conceptions prénuptiales/ 1 000

	ensemble	25	+25
1690 1719	70	97	72
1720/ 39	87	89	88
1740/ 69	112	98	104
1770/ 89	122	152	138
1790/ 1819	161	153	157

cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup>, 30 % entre 1870 et 1904<sup>201</sup>. Dans le Morvan, la moyenne des conceptions prénuptiales ne dépasse pas 3 %, entre 1640 et 1870<sup>202</sup>.

La pluralité des terrains de comparaison égrène, une fois de plus, la diversité des situations régionales : 8 % de prénuptialité à Auray entre 1740 et 1786<sup>203</sup> ; de 15,2 à 54,8 % à Sainghin-en-Mélantois de 1690 à 1849<sup>204</sup> ; 7,8 % dans le Tonnerrois<sup>205</sup> ; 4,3 % à Saint-Aubin et 8 % à Saint-Meen<sup>206</sup>.

En Lorraine, la fourchette s'ouvre entre 10 et 20 % : 10 % à Gorze<sup>207</sup> ; 12 % à Gondrecourt-le-Château<sup>208</sup> ; 19 % à Pulligny<sup>209</sup> ; 10,21 % avant 1789, 19,61 % après<sup>210</sup>.

Dans ce contexte, la variation des statistiques de Barisey-la-Côte ne détonne pas. Elle relève néanmoins de données assez faibles, peu favorables à la conduite d'une analyse solide de valeurs aussi disparates. Evoluant entre 0 et 30 %, elles sont difficiles à interpréter, autant que leur moyenne générale de 12 %<sup>211</sup>.

#### **2.74. Espacement des naissances.**

La mesure de ces intervalles ne peut être strictement effectuée, puisqu'il n'est pas certain que le premier enfant déclaré à Barisey-la-Côte soit le premier enfant du couple. Cette remarque est essentiellement valable dans le cas de délais très longs, les délais courts semblant, par principe, peu sujets à doute. Par ailleurs, les enfants signalés morts sont pratiquement tous identifiables par leur

---

<sup>201</sup> FAUVE-CHAMOUX Antoinette, Esparros. Op.cit.

<sup>202</sup> HOUDAILLE Jacques, Quatre villages du Morvan, 1640 1870. Op.cit.

<sup>203</sup> LE GOFF Armelle, Auray au XVIII<sup>e</sup> siècle vers 1740 1789. Op.cit.

<sup>204</sup> HENRY Louis. 1660.69 1770.89 1790.99 1800/ 09 1810/ 19 1820.29 1830/ 39 1840/ 49 15,2 36,8 42,9 55,6 41,2 58,7 42,6 54,8

<sup>205</sup> DINET D., Quatre paroisses du Tonnerrois. Op.cit.

<sup>206</sup> BLAYO Y. Trois paroisses d'Ille-et-Vilaine. Op.cit.

<sup>207</sup> LHOMME A., Gorze. Op.cit.

<sup>208</sup> LHUILLIER D., Gondrecourt-le-Château. Op.cit.

<sup>209</sup> DE COLNET Claire, Pulligny. Op.cit.

<sup>210</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>211</sup> Pourcentages de conceptions prénuptiales à Barisey-la-Côte : 1693 à 1712 : 12,5 % ; 1713 à 1732 : 0 % ; 1733 à 1752 : 7,7 % ; 1753 à 1772 : 30 % ; 1773 à 1792 : 23,5 % ; 1793 à 1812 : 16 % ; 1813 à 1832 : 23 % ; 1833 à 1852 : 4,76 % ; 1853 à 1872 : 15,38 % ; 1873 à 1892 : 0 % ; 1893 à 1912 : 10 % ; 1913 à 1932 : 0 % ; 1933 à 1952 : 0 % ; 1953 à 1982 : 25 %.

naissance, même lorsque les parents ne se sont pas unis au village, ce qui tend à limiter la probabilité de déclarations de naissances à l'extérieur.

Il faut admettre que la période des neuf mois nécessaires à la conception de l'enfant est celle à partir de laquelle commence à être déclaré le plus grand nombre de naissances, comme si la plupart des couples venaient à fécondité aussitôt le mariage célébré. Le tableau général de ces situations présente effectivement une concentration de délais de naissances entre neuf et douze mois. Les intervalles inférieurs à neuf mois de mariages ne sont pas négligeables ; quoique faibles, ils correspondent à des naissances prématurées ou à des conceptions pré-nuptiales mais ils disparaissent à partir de 1893. La situation est la même pour les délais supérieurs à douze mois, qui forment une sorte de nébuleuse de plus en plus lâche, de treize à vingt-cinq mois, et plus clairsemée encore, de vingt-six à trente-quatre mois ; la densité de ces délais équivaut à celle des naissances avant les neuf mois. Ensuite, les valeurs s'interrompent pour reprendre très faiblement entre trente neuf et cinquante et un mois, situations exceptionnelles qui permettent mal de faire la part entre les difficultés de fécondité des couples, un retour à Barisey-la-Côte qu'ils auraient pu quitter provisoirement après y avoir scellé leur union, ou d'autres facteurs indéterminés.

Valeur des moyennes par période, l'ensemble des valeurs fluctue de dix à vingt-sept mois, avec une forte pointe entre 1713 et 1733, un creux entre 1753 et 1773, et une ascension progressive jusqu'au sommet de la période 1873/ 1893. L'élimination des valeurs les plus extrêmes aboutit à la même configuration de courbe, mais circonscrite cette fois-ci entre dix et seize mois, zone de fluctuation qui rassemble la grande majorité des valeurs<sup>212</sup>.

Cette situation se conforme dans l'ensemble avec les terrains de référence dont les fourchettes sont plus ou moins resserrées. Elle est précisément de 13,1 mois à Sennely-en-Sologne<sup>213</sup>, de 15,9 à Auray<sup>214</sup>, 16 à Rumont<sup>215</sup>, 13,57 dans le Tonnerrois<sup>216</sup>, entre 8 et 11 mois à Saint-Aubin pour

---

<sup>212</sup> Intervalles protogénésiques moyens à Barisey-la-Côte. 1693 à 1712 : 15 à 13,28 mois ; 1713 à 1732 : 19,9 à 15,77 mois ; 1733 à 1752 : 11,15 mois ; 1753 à 1772 : 9,9 mois ; 1773 à 1792 : 11,59 mois ; 1793 à 1812 : 15,32 à 11,47 mois ; 1813 à 1832 : 14,23 à 12,29 mois ; 1833 à 1852 : 19,14 à 13,58 mois ; 1853 à 1872 : 18,23 à 11,86 mois ; 1873 à 1892 : 27,7 à 15,50 mois ; 1893 à 1912 : 13,75 mois ; 1913 à 1932 : 16,58 à 14,27 mois ; 1933 à 1952 : 18 à 13,33 mois ; 1953 à 1982 : 14,25 mois.

<sup>213</sup> BOUCHARD Gérard, Sennely-en-Sologne. Op.cit.

<sup>214</sup> LE GOFF Armelle, Auray au XVIIIe siècle. Op.cit.

<sup>215</sup> ROBERT P., Rumont, 1720 1790. Op.cit., interv. modal : 0/ 9 mois ; médiant : 11,6 mois ; moyenne 16 mois.

<sup>216</sup> DINET D., Quatre paroisses du Tonnerrois. Op.cit.

l'intervalle modal<sup>217</sup>, de 12 en moyenne en l'Ile-de-France<sup>218</sup>. Il n'est qu'à Labarthe où la moyenne des intervalles proto génésiques soit repoussée à plus de vingt mois<sup>219</sup>.

Situation comparable en Lorraine avec, à Pulligny, 66 % des enfants naissant dans la première année du mariage, dans une moyenne de 14,5 mois toutefois. La décroissance des intervalles proto génésiques évolue de façon semblable à Barisey-la-Côte<sup>220</sup>. A Blénod-les-Toul, l'intervalle proto génésique majeur est de 9 mois et plus de 50 % des enfants naissent avant un an. L'intervalle modal s'ouvre entre 8 et 13 mois ; après 3 ans, les naissances deviennent rares<sup>221</sup>.

A Woippy, si la première naissance moyenne se produit au terme de 14 ou 15 mois de mariages, plus de la moitié des naissances se conforme à l'intervalle proto génésique plus ordinaire de 9 à 10 mois<sup>222</sup>.

Pour les intervalles inter génésiques, l'approche statistique est moins stricte dans la mesure où certaines conditions d'analyse sont inconnues, car les angles morts de notre champ d'observation ne permettent pas d'affirmer qu'un couple a accompli tout son cycle de procréation à Barisey-la-Côte. Il est donc possible qu'un écart de plusieurs années, supérieur à la moyenne, entre la date de l'union et celle de la première naissance, corresponde au fait que cette première naissance échappe aux registres d'état civil de la commune. D'autre part, nous avons exclu de notre étude statistique les fratries constituées d'un seul enfant, la fréquence de naissances n'intéressant plus alors que l'intervalle proto génésique.

Enfin, nous ne considérons pas les naissances de jumeaux, qui inversent les rapports entre les deux chiffres, puisqu'il arrive alors que le nombre représenté par le nombre d'enfants de la fratrie, devienne supérieur à la période pendant laquelle la fratrie s'est mise en place. A Barisey-la-Côte, l'intervalle inter génésique moyen se situe au départ entre un et trois ans, avec une plus forte

---

<sup>217</sup> BLAYO Y. Trois paroisses d'Ille-et-Vilaine. Op.cit. Intervalles proto génésiques de 8/ 11 mois à Saint-Aubin, soit 33 % ; à Saint-Méen, de 50 %.

<sup>218</sup> GAGNIAGE Jean, Trois villages d'Ile de France. Op.cit.

<sup>219</sup> SANGOI J.C., La population de Labarthe au XIXe siècle. Op.cit. Intervalles protogénésiques.

<i>En mois :</i>	1808/ 40	1841/ 70	1871/ 1903
Protogé.	20,9	22,9	21,03
1 <sup>er</sup> inter.	35,8	36,3	43,2

<sup>220</sup> DE COLNET Claire, Pulligny. Op.cit. L'intervalle dominant entre le mariage et la première naissance est de 10 mois. 66 % des enfants naissent dans la première année suivant le mariage. La durée moyenne est de 14,5 mois, la durée modale de 9 mois, la médiane de 10 mois. Entre 1 et 8 mois, le rapport est bas mais irrégulier, de 5 à 5 % ; à 9 mois il est de 90 % ; entre 10 et 15 mois, de 10 à 20 % ; entre 16 et 25 mois, de 15 à 10 %. 34 % des premiers enfants naissent à plus de 18 mois de mariage.

<sup>221</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>222</sup> BRASME Pierre, Woippy. Op.cit.

concentration entre un et deux ans. Il s'attache à une pratique ininterrompue des rapports sexuels que n'entrave, en apparence, aucune pratique de contraception, l'allaitement maternel prolongeant la période d'aménorrhée. Si ce noyau d'intervalles longtemps concentré finit par accepter des situations marginales dès la période 1773/ 1792, à partir de laquelle on observe des espacements de six à sept ans. Mais c'est seulement dès 1853 que le noyau initial se dilue entre 1 et 5 ans, conséquence sans doute de pratiques contraceptives sérieuses. Les délais entre naissances vont jusqu'à s'étendre à six ans entre 1913 et 1932, ensuite, les intervalles tendent à régresser à cause de la forte diminution des valeurs, due à la chute des naissances.

Très logiquement, la courbe résultant de ces moyennes montre une tendance à l'augmentation des intervalles inter génésiques jusqu'à la période 1872/ 1892. On observe ensuite un certain état de stagnation jusqu'à celle de 1952/ 1972, après laquelle la forte réduction des naissances la fait chuter, la faiblesse des données rendant dès lors aléatoire l'interprétation des faits.

L'analyse comparative permet de mettre en valeur des facteurs propres à la fréquence d'apparition des membres de la fratrie, à la mesure desquels il est utile d'évaluer la situation de Barisey-la-Côte ; d'abord par rapport à un plan national, qui connaît des inter-naissances de 16,54 mois pour les femmes mariées entre 20 et 29 ans ; ensuite, par rapport à l'Alsace/ Lorraine où l'intervalle inter génésique moyen pendant la décennie 1780, va de 24 à 30 mois<sup>223</sup>.

**La moyenne des intervalles inter génésiques.** A Sennely-en-Sologne, les intervalles inter génésiques moyens sont ainsi de 24,2 mois<sup>224</sup> ; ils sont de 28 à 33 mois en Auvergne<sup>225</sup> et de 26/ 27 mois en moyenne à Woippy<sup>226</sup>. A Barisey-la-Côte, les mêmes intervalles apparaissent, dans l'ensemble, supérieurs aux terrains de référence bien que les valeurs de l'Auvergne soient proches des nôtres, aux premières périodes.

Les intervalles moyens observés à Barisey-la-Côte, par périodes de quarante ans, ne baissent qu'entre 1733 et 1772 (24,85 %) ; ensuite, ils dépassent les valeurs, déjà assez hautes, de la période 1696/ 1732 (30,18 %) pour atteindre 33,78 % au cours de celle de 1813/ 1852 et progresser encore, entre 42 66 et 44 %, lors des cinquième et septième périodes<sup>227</sup>. Pendant les premières quarante

<sup>223</sup> Histoire de la France rurale. Op.cit.

<sup>224</sup> BOUCHARD Gérard, Sennely-en-Sologne. Op.cit.

<sup>225</sup> POITRINEAU A., Auvergne. Op.cit.

<sup>226</sup> Pierre Brame, Woippy. Op.cit.

<sup>227</sup> Intervalles intergénésiques moyens à Barisey-la-Côte :

1693	1733	1773	1813	1853	1893	1933
1732	1772	1812	1852	1892	1932	1972
30,18	24,85	30,00	33,78	42,88	37,74	44,20

années, la classe modale des intervalles intergénésiques de Barisey se situe entre 21 et 35 mois, elle se porte ensuite entre 16 et 25 mois, en raison de la réduction des moyennes d'intervalles. Lors des deux périodes suivantes, ces moyennes ne connaissent qu'un léger accroissement, vers 25/ 30 mois. C'est seulement à partir de 1853 que la période modale des moyennes s'ouvre de 16 à 40 mois. Une fréquence d'intervalles isolés mais nettement supérieurs aux moyennes commence alors à s'affirmer, prouvant que l'augmentation des moyennes ne vient pas de leur progression régulière mais du renforcement du nombre des intervalles atypiques et élevés. Cela reste vrai en 1933, année à partir de laquelle la fréquence des moyennes s'établit entre 11 et 60 mois, en intégrant nombre des exceptions précédentes.

### ***2.75. La progression des intervalles intergénésiques***

En France, sous l'Ancien Régime, la progression des intervalles est proportionnelle au nombre des naissances, elle s'accélère entre la quatrième et la cinquième naissance, aussi bien à Meulan qu'à Crulai et Thézel-Saint-Sernin<sup>228</sup>. Dans la prévôté de Conflans-en-Jarnisy, les intervalles intergénésiques, après la première naissance, augmentent de 10 mois, de 14,2 à 23,8. L'intervalle se stabilise à 25 mois, vers la quatrième naissance, de 18 à 23 mois jusqu'à la quatrième, ensuite, de 24 à 29 mois<sup>229</sup>.

A Blénod-les-Toul, le premier intervalle intergénésique est supérieur de 8 à 15 mois à l'intervalle protogénésique, il est de 12 à 23 mois plus long pour les femmes mariées avant 20 ans. Les intervalles successifs étudiés au niveau des familles d'au moins six enfants, augmentent au fur et à mesure des naissances et sont inversement proportionnels à la taille des familles, le dernier intervalle est d'autant plus grand que la fratrie est de faible importance<sup>230</sup>.

A Gondrecourt-le-Château, le premier intervalle intergénésique est de 12/ 21 mois, les intervalles successifs croissent de manière régulière jusqu'à l'avant-dernier qui s'élève brusquement<sup>231</sup>. Le phénomène se retrouve dans la prévôté de Cattenom<sup>232</sup>, ainsi qu'à Sainghin-en-Mélantois où l'intervalle de la première à la deuxième naissance augmente sensiblement entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup>

---

<sup>228</sup> LEBRUN, La vie conjugale sous l'Ancien Régime. Op.cit.

<sup>229</sup> BONTEMPS Michel, La prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>230</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>231</sup> LHUILLIER D., Gondrecourt-le-Château. Op.cit.

<sup>232</sup> CHAUSSEC Martine, La prévôté de Cattenom. Op.cit.

naissances	1/2	2/3	3/4	4/5	au-dessus
Cattenom	20,4	21,9	23,9	23,8	25,5

siècle. L'intervalle protogénésique moyen est plus limité chez les femmes mariées entre 20 et 29 ans<sup>233</sup>. Ces faits ne s'observent pas à Barisey-la-Côte, aucune règle apparente ne se vérifie et l'importance des intervalles tend à fausser l'analyse<sup>234</sup>.

### **2.76. Mortalité infantile et intervalles entre accouchements.**

En général, la mort d'un enfant avant un an entraîne un raccourcissement de l'intervalle<sup>235</sup>, en provoquant un arrêt de l'allaitement qui expose la mère à une nouvelle conception<sup>236</sup>. La règle s'applique aussi bien dans le bas Quercy<sup>237</sup> qu'à Auray, où l'intervalle moyen de 20,07 mois se réduit à 17,08 mois si le premier enfant est mort avant un an<sup>238</sup>. En Ile de France, le décès du dernier né réduit l'intervalle à 20 mois au lieu de 27<sup>239</sup>.

Confirmé à Blénod-les-Toul<sup>240</sup>, le phénomène l'est également à Barisey-la-Côte, chaque décès d'enfant de moins d'un an y entraîne le raccourcissement de l'intervalle intergénésiq ue suivant, dans des proportions de 72, 75 et 80 %. Si cette confirmation ne relève pas d'une statistique exacte, elle répond néanmoins à une très forte tendance.

**Relation entre l'intervalle et l'âge au mariage de la mère.** Dans le quart sud-est de la France, les intervalles intergénésiq ues sont inversement proportionnels à l'âge au mariage de la mère, de même

<sup>233</sup> DENIEL Raymond, HENRY Louis, La population d'un village du nord de la France, Sainghin-en-Mélantois, Op.cit. 24,15 mariages 1690.1769, 27,05 1790/ 1839. avant 1770

1/ 2    2/ 3    3/ 4    4/ 5    antép.    Avant dernier    dernier  
21,1    21,8    25,0    27,0    26,8            30,0            38,0

<sup>234</sup> Barisey-la-Côte, progression moyenne des intervalles inter g énésiq ues

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1693/ 1732	32,60	26,22	33,88	36,37	25,00	28,00	39,00	20,00	33,00	
1733/ 1772	27,31	26,61	22,00	23,72	24,63	26,63	21,11	23,50	31,57	31,00
1773/ 1812	25,66	34,00	26,28	27,00	31,93	30,87	36,85	24,00	33,33	
1813/ 1852	31,61	36,77	31,61	31,44	34,28	27,00	26,00	16,00	25,00	
1853/ 1892	35,99	26,52	26,80	37,33	30,00	40,00	20,00			
1893/ 1932	26,54	46,60	43,57	23,50						
1933/ 1972										

<sup>235</sup> Histoire de la population française. Op.cit.

<sup>236</sup> Antoinette FAUVE-CHAMOUX, La femme devant l'allaitement. Op.cit. Mais l'allaitement ne protège pas complètement d'une nouvelle conception. La mort d'un enfant en bas âge entraîne également la reprise de l'activité sexuelle, sans crainte de voir se tarir le lait (Laurence Joignon).

<sup>237</sup> Contrôle de la fécondité dans le bas Quercy, Jean Claude SANGOI. Op.cit.

<sup>238</sup> LE GOFF Armelle, Auray au XVIII<sup>e</sup> siècle. Op.cit.

<sup>239</sup> GAGNIAGE Jean, Trois villages d'Ile de France au XVIII<sup>e</sup>. Op.cit.

<sup>240</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.



de maternité potentielles à vivre, particulièrement au XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la pratique de la limitation des naissances<sup>246</sup>. Ces rapports diffèrent à Barisey-la-Côte où la fécondité chute d'un siècle à l'autre, et inversement proportionnellement à l'âge au mariage de la mère.

Pour Barisey-la-Côte, la fécondité du couple a été mesurée en fonction du nombre d'enfants conçus, par rapport à l'âge au mariage de la mère. Elle assure une relative constance des fratries, chez les mères mariées entre 20/ 24 ans et entre 25/ 29 ans. A plus de 30 ans, le nombre d'enfants baisse plus fortement, du XVIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, il chute par contre pour toutes les classes d'âge au mariage, en réagissant surtout à un contexte d'époque, les trois premières classes ayant un nombre assez égal d'enfants, autour de quatre, les femmes de plus de 30 ans divisent par deux leur progéniture. La moyenne générale des naissances par couples parentaux est équivalente au XIX<sup>e</sup> siècle, à celle du XVIII<sup>e</sup>, avec de 3,7 à 3,8 enfants, presque la moitié de la fratrie du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>247</sup>.

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, les fratries moyennes de Barisey-la-Côte correspondent à celles du nord-est de la France<sup>248</sup>. Elles sont inférieures au XIX<sup>e</sup> siècle et s'intercalent entre ces dernières et celles

---

<sup>246</sup> Barisey-la-Côte, fécondité des femmes à 30 ans. Age au mariage des mères

	20 ans	20/ 24 ans	25/ 29 ans
XVIII <sup>e</sup> siècle		3,73 enfants	1,71
XIX <sup>e</sup> siècle	3,37	2,28	1,33
XX <sup>e</sup> siècle	1,5	2,00	0,75

<sup>247</sup> Nombre d'enfants par famille à Barisey-la-Côte. Age au mariage de la mère

	-20 ans	20/ 24 ans	25/ 29 ans	+30 ans	Total
XVIII <sup>e</sup> siècle		7,43	6,93	5,28	6,54
XIX <sup>e</sup> siècle	4,30	4,09	4,04	2,42	3,80
XX <sup>e</sup> siècle	3,00	3,00	5,00	4,00	3,75

<sup>248</sup> HOUDAILLE Jacques, La fécondité des mariages de 1670 à 1829 dans le quart Nord-Est de la France. Op.cit.  
Baisse de fécondité. Descendance moyenne

	SO	NO	NE
1690/ 1719		5,87	6,48
1720/ 1739		5,59	5,78 6,45
1740/ 1769		5,19	5,82 6,27
1770/ 1789		4,69	5,45 5,74
1790/ 1849		4,46	4,58

de l'Ille-et-Vilaine (qui présentent une certaine disparité d'une paroisse à l'autre)<sup>249</sup>, puis s'insèrent précisément entre les valeurs présentées pour le quart nord-ouest et le quart sud-est de la France<sup>250</sup>.

Au niveau du nombre d'enfants engendrés en fonction de l'âge au mariage de la mère, Barisey-la-Côte soutient mal la comparaison avec les autres terrains, en raison de l'insuffisance des statistiques. La référence pyrénéenne<sup>251</sup> montre ainsi que les femmes mariées avant 20 ans ont en moyenne huit enfants alors qu'aucune femme aussi jeune ne figure dans les états de Barisey-la-Côte. Par contre, la réduction de 7,5 enfants au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à 4,7 enfants après 1870, rejoint les 4,3 enfants enregistrés à Barisey-la-Côte, au XIX<sup>e</sup> siècle. Mariées entre 25/ 30 ans dans les Pyrénées, les femmes ont 5 enfants au XVIII<sup>e</sup> siècle ; 3,5 enfants au XIX<sup>e</sup> ; 4,5 après 1870, pour respectivement 6,93, 4,4 et 5 enfants à Barisey, évolution parallèle, avec des valeurs légèrement plus fortes dans le dernier cas.

Les états de fécondité de Barisey-la-Côte sont voisins de ceux de Blénod-les-Toul dans chacune des classes d'âge au mariage des mères, pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais à Blénod-les-Toul, la plus forte période de fécondité s'observe au cours des cinq premières années de mariages puis elle diminue d'autant plus rapidement que les femmes se sont mariées tard<sup>252</sup>. Cette situation est loin d'être partagée à Barisey-la-Côte où les naissances des cinq premières années correspondent à plus de la moitié de la fratrie, seulement à partir de 1813. Elles se trouvent certes en progression constante sans émerger des 67 %, au plus fort de leur taux, lors de la période 1853/ 1892. La fécondité des mariages produit longtemps ses fruits dans la durée du mariage<sup>253</sup>.

<sup>249</sup> BLAYO Yves, Trois paroisses d'Ille-et-Vilaine. Op.cit.

	Nombre d'enfants par familles complètes		âge au mariage de la mère
	20/ 24	25/ 29	
Saint-Aubin	5,6	5,1	
Saint-Meen	8,8	6,8	
Crulai	6,5	5,1	
Sainghin	9,0	6,8	
3 villages Ile-de-F.	8,2	6,5	

<sup>250</sup> HENRY Louis, HOUDAILLE Jacques, La Fécondité des mariages dans le quart Nord-Ouest de la France. Op.cit.

Descendance complète		
Age mariage	NO	SO
20	25	7,24
20 24	7,10	6,61
25 29	5,45	5,28
30+	3,78	3,66

<sup>251</sup> FAUVE-CHAMOIX Antoinette, Le fondement de la famille souche dans les Baronnie des Pyrénées avant 1914. Op.cit.

<sup>252</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit. Les familles complètes, pour les femmes mariées entre 20/ 24 ans, comptent un maximum de sept enfants ; contre 5 à 6 enfants pour les femmes mariées entre 25/ 29 ans, avec un nombre moyen de 4,91.

<sup>253</sup> Rapport des naissances par fratrie au cours des cinq premières années de ménage, à Barisey-la-Côte.

**Points de repères nationaux.** Par rapport au total général, sans distinction d'âge au mariage, entre 1670 et 1789, les fratries de Barisey-la-Côte se montrent supérieures à divers autres terrains, 6,54 pour 5,03 dans le Beauvaisis, 4,04 à Crulai, 4,2 à Sainghin, 5 dans le Bas Quercy. A Sainghin, avant et après 1770, la mesure révèle une baisse de fécondité à partir de 30 ans, au niveau des mariages célébrés après 1769. La divergence entre les unions d'avant 1770 et celles de la période 1770/ 1829 est significative mais il n'est aucune différence flagrante entre les diverses périodes, avant 1770 et entre 1770 et 1829. Il en résulte que la baisse de fécondité des mariages débute avant la Révolution, sans être égale selon la durée du mariage : moins élevée aux faibles durées des mariages ; renforcée après que plusieurs enfants soient nés, pour les longues unions<sup>254</sup>.

## 2.8. Les âges des parents

### 2.81. Les âges des pères et des mères

Jusqu'à la période 1813/ 1852, les statistiques des âges des pères sont peu significatives car irrégulières. Après 1813, ces âges indiquent que la pleine paternité s'accomplit de 22 à 46 ans et que les hommes se trouvent tout de suite fertiles. La courbe prend l'aspect d'une sorte de terrain karstique, caractérisé par un plateau supérieur et quelques failles correspondant à des classes d'âge moins prolifiques qui ne remettent pas en cause la vitalité de l'ensemble des hommes, même si les classes d'âges de 37 à 42 ans procréent moins que celles qui les précèdent. Il faut ajouter à ce bloc homogène quelques paternités marginales vers 18 ans, puis entre 43 et 52 ans, qui ne touchent à chaque fois qu'un seul individu.

La période suivante - 1833/ 1852 - présente un diagramme d'âges assez proche. Les pères procréent entre 21 et 52 ans avec une terminaison marginale de 65 à 66 ans. La phase la plus active se situe entre 25 et 42 ans, avec deux extrêmes, entre 21 et 23 ans, puis 44 et 52 ans. Ensuite, entre 1853 et 1872, si la base de fécondité des pères s'étend de 22 à 57 ans, avec une phase de puissance entre 26 et 39 ans, les âges de paternités se réduisent de 22 à 25 ans et deviennent marginaux entre

---

1693	1733	1773	1813	1853	1893
1732	1772	1812	1852	1892	1932
0,28	0,44	0,45	0,55	0,67	0,58

<sup>254</sup> DENIEL Raymond, HENRY Louis, La population d'un village du nord de la France, Sainghin-en-Mélantois. Op.cit.

43 et 57 ans. L'homogénéité de la phase active des deux sexes se trouve sérieusement compromise lors de la période suivante.

Entre 1893 et 1912, la phase active des pères se restreint, de 23 à 36 ans, et la phase marginale la prolonge, de 38 à 54 ans. Si la fécondité des premières classes d'âge reste égale aux précédentes, le plateau supérieur se resserre puisque les plus fortes paternités se contiennent entre 27 et 31 ans. Bien qu'encore acquise, la courbe modèle traditionnelle ne peut empêcher une nette disparition des paternités tardives, pas plus que la période suivante - 1913/ 1932 – ne peut s'opposer à une diminution aussi nette de la masse des individus. Si la base d'âge reste égale, les sommets sont moins élevés et le plateau très irrégulier. Les hommes ne sont plus en puissance que de 23 à 38 ans, avec une pointe à 32-44 ans, suivie de quelques ressauts vers 40 et 50 ans.

Quant aux femmes, leur fécondité agit nécessairement plus tôt que celle des hommes, de 20 à 43 ans ; lors de la période 1833/ 1852, une classe plus marginale s'établit entre 38 et 43 ans. Si le profil de la phase active des femmes est moins dessiné que pour les hommes, son développement est tout de même observable. Au cours de la période suivante, 1853/ 1872, la base de fécondité est légèrement plus étendue, de 19 à 45 ans, avec une classe modale établie entre 22 et 32 ans. Les femmes connaissent un plateau sommital plus restreint que celui des hommes, en raison d'un phénomène ordinaire de fécondité naturelle, et leur fécondité se montre très rapidement active, avant de décliner tout aussi promptement, en dent de scie, après 32 ans.

La période 1873/ 1892 traduit clairement la précocité des âges de maternité des femmes. La fécondité commence à se restreindre, de 19 à 41 ans, et les maternités les plus fréquentes se resserrent entre 21 et 35 ans seulement. Tout comme pour la période 1893/ 1912, la fécondité demeure précoce, de 18 à 25 ans, mais décline cette fois-ci plus lentement et durablement, jusqu'à 35 ans, avec quelques maternités isolées à 30 et 33 ans. La période active des femmes possède une amplitude plus forte que celle des hommes mais la courbe adopte le même profil, avec une période marginale moins longue et un resserrement du plateau de la pleine puissance, phénomène qui vient incontestablement de la réduction des effectifs d'adultes.

La précocité des maternités caractérise toujours les deux dernières périodes, de 1913 à 1952, avec une bonne représentation de 21 à 23 ans, les maternités les plus extrêmes s'accomplissant vers 40 43 ans. Après 1933, le profil de la courbe se désorganise toutefois, en raison du déclin démographique, mais les femmes démarrent toujours plus tôt leur grossesse, par rapport aux âges de conception des pères ; la période de procréation se situe toujours entre 19 et 39 ans, et les maternités tardives disparaissent.

## **2.82. Taux de fécondité par âges des mères, à Barisey-la-Côte au XVIII<sup>e</sup> siècle.**

La fécondité des mères mariées entre 20/ 24 ans est la plus forte au niveau de la classe d'âge des 25/ 29 ans. Cette classe modale se décale vers les 30/ 34 ans pour les femmes mariées entre 25/ 29 ans. Pour les femmes mariées à plus de 30 ans, la fécondité ne cesse de s'accroître jusqu'aux femmes de plus de quarante ans. Trop peu nombreuses, les femmes mariées à moins de 20 ans ne sont pas retenues dans ces calculs. Ainsi, s'observe une volonté de rattraper un certain retard dans l'acte de procréer ; plus les femmes épousent tard et plus leur sommet de maternité se montre tardif. La situation est exactement la même au XIX<sup>e</sup> siècle, avec en plus, une poussée de maternité à 20/ 24 ans des femmes mariées avant vingt ans, ce qui renforce la corrélation entre l'âge au mariage et la période de plus forte maternité. Le principe est par contre infirmé au XX<sup>e</sup> siècle pour les femmes mariées après trente ans et qui ont leurs enfants entre 30/ 34 ans, conséquence évidente du désir de rattraper le temps perdu sans perdre ensuite les avantages de la contraception.

**Références lorraines.** Dans les environs de Boulay (Moselle), tous âges confondus, le taux de fécondité est le plus fort entre 20/ 29 ans mais il reste encore important entre 30/ 39 ans. Ce n'est que passé 40 ans qu'il décline de façon marquante jusqu'à la limite de 50 ans. Plus on progresse de la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle vers celle du XIX<sup>e</sup>, plus ce sont les classes de femmes mariées le plus près des 20 ans qui présentent les plus forts taux de fécondité, effet d'une certaine volonté de limiter les naissances et de ne pas multiplier la fratrie loin dans la durée du mariage. Par ailleurs, il n'est pas toujours établi que les femmes mariées entre 20 à 25 ans soient plus fécondes que celles qui l'ont été entre 25 et 29. Ce n'est qu'après 1790 que cette seconde classe prend le pas sur l'autre sans que la différence soit très nette<sup>255</sup>.

A Brillon-en-Barrois, le taux de fécondité augmente lentement de 15 à 25/ 30 ans, puis il décroît rapidement, de 30 à 45/ 50 ans. En ce lieu, plus la femme s'est mariée jeune, plus elle a des chances d'avoir des enfants en grand nombre, sauf entre 15 et 19 ans<sup>256</sup>. La situation est donc assez voisine de celle de la prévôté de Conflans-en-Jarnisy où la fécondité est maximale entre 20/ 24 ans, elle diminue ensuite, la baisse est accentuée à 30 ans et la stérilité est presque complète à 45 ans<sup>257</sup>.

---

<sup>255</sup> HOUDAILLE Jacques, La population de sept villages des environs de Boulay. Op.cit.

<sup>256</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois. Op.cit.

<sup>257</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit. Taux de fécondité, nombre moyen d'enfants mis au monde par années de vie conjugale x 5 pour nombre moyen naissance 5 ans.

Age des mères, sur 100 femmes mariées.

Nombre absolu	20	20/ 24	25/ 29	30/ 34	35/ 39	40/ 44	45+
Naissances	4	80	209	262	247	113	20
femmes/ années	95	152,5	417	594	617	577	517
naissances/	1	421	525	501	441	400	196 20

A Bruley, la fécondité des femmes mariées entre 15/ 19 ans est de même inférieure à celle des femmes mariées plus tardivement mais contrairement à la règle générale, on observe une fécondité exceptionnelle des très jeunes femmes<sup>258</sup>. A Pulligny, l'âge au mariage s'accorde avec l'indice de fécondité, le sommet des naissances correspond aux femmes mariées entre 20/ 24 ans, on note une faible baisse jusqu'aux mariages entre 35/ 39 ans. Après 25 ans, le taux de fécondité est plus fort et la stérilité temporaire ou définitive peut intervenir entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> naissance<sup>259</sup>.

**Références françaises.** Diverses références montrent combien ces règles sont aléatoires, les exemples présentés par Lebrun<sup>260</sup> établissent que ce sont les 15/ 19 ans qui sont les plus fécondes à Meulan, du dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle au premier tiers du XVIII<sup>e</sup>, alors que pour la même période, c'est à Crulai, les 25/ 29 ans qui l'emportent. Dans le Tonnerrois, la fécondité légitime, à âge égal, est d'autant plus faible que l'âge au mariage est bas. Les femmes mariées entre 25/ 30 ans ont une probabilité d'un enfant de moins ; entre 30/ 34 ans, de deux enfants<sup>261</sup>. Il en va de même en Ile de France<sup>262</sup>. A Rumont, les 25/ 29 ans, sont légèrement plus fécondes que les 20/ 24 ans. A vrai dire, la différence est peu sensible<sup>263</sup>, tout comme à Saint-Méen, en Ile-et-Vilaine<sup>264</sup>, et à Auray où

---

<sup>258</sup> 256. STORTI Marie-Lyse, Bruley. Op.cit. Durée de l'union nombre d'enfants

	0/ 4	5/ 9	10/ 14	15/ 19	20/ 29
Bruley	2,5	5,2	6 ;6	8,9	11,7
Tourouvres-au-P.	1,1	2,6	3,6	4,7	5,3

<sup>259</sup> DE COLNET Claire, Pulligny, Op.cit.

<sup>260</sup> LEBRUN François, La vie conjugale sous l'Ancien Régime. Op.cit.

Age des femmes	15/ 19	20/ 24	25/ 29	30/ 34	35/ 39	40/ 44	45/ 49
Meulan 1660/ 1709	541	486	465	498	410	159	14
1710/ 1739	643	555	547	508	357	155	13
1740/ 1789	492	493	477	403	294	111	15
Crulai 1674/ 1742	320	419	429	355	292	142	10
Thézel 1710/ 1790	208	393	326	297	242	67	

Nombre d'enfants pour 1000 femmes mariées chaque groupe d'âge par année de vie conjugale.

<sup>261</sup> DINET D., Quatre paroisses du Tonnerrois. Op.cit. Fécondité légitime : 1/ 19 ans, 312 pour mille ; 20/ 24ans, 500 pour mille ; 25/ 29 ans, 491 pour mille ; 30/ 34 ans, 436 pour mille ; 35/ 39 ans, 304 pour mille ; 40/ 44 ans, 138 pour mille ; 45/ 49 ans, 5 pour mille.

<sup>262</sup> GAGNIAGE Jean, Trois villages d'Ile de France. Op.cit. 20/ 24 ans, 524 pour mille, puis 322, 135, 17 mille entre 35/ 50, nettement au-dessus de Crulai.

<sup>263</sup> ROBERT Patrice, Rumont 1720 1790. Op.cit.

âge femme	20/ 24	25/ 29	30/ 34	35/ 39	40/ 44
taux	496	504	444	370	186

<sup>264</sup> BLAYO Yves, Trois paroisses d'Ile-et-Vilaine. Op.cit.

Saint-Méen :	20	20/ 24	25/ 29	30/ 34	35/ 39	40/ 44	45/ 49
1720/ 1782	487	560	527	464	379	185	36

les femmes mariées entre 15/ 19 sont les plus prolifiques à 20/ 24 ans, alors que celles qui ont nocé entre 20/ 24 ans, le sont entre 25 et 29 ans<sup>265</sup>.

De quelques autres règles observées en France en matière de fécondité féminine, peu trouvent leur application à Barisey-la-Côte ; nous les citons par principe, en commençant par Sainghin où l'augmentation de la fécondité des 20/ 24 ans s'explique par une augmentation des conceptions prénuptiales ; les femmes mariées entre 20/ 24 ans passent de 12 à 50 % par rapport à 1770<sup>266</sup>.

Il existe également une corrélation géographique et chronologique importante entre le taux de fécondité et celui de la mortalité infantile et juvénile. Dans le nord/ Beauvaisis et en Bretagne, la fécondité des femmes entre 25 29 ans est supérieure à 500/ 1000, la mortalité infantile se situe entre 200 et 300/ 1000. Dans le sud ouest, entre 25/ 29 ans, la fécondité est inférieure à 400/ 1000, ce qui entraîne un taux de mortalité inférieur à 200/ 1000. Lorsque vers 1750, la fécondité légitime chute, la mortalité infantile et juvénile baisse également, ce qui laisse supposer que l'importance de la mortalité serait une cause de la surfécondité<sup>267</sup>. A Barisey-la-Côte, aucun élément ne permet de conduire la même analyse.

### ***2.83. Age moyen des mères à la dernière maternité***

A Barisey-la-Côte, l'étude de l'âge de la mère à la dernière naissance permet d'observer que plus la femme se marie tard et plus l'ultime maternité est tardive ; d'un siècle à l'autre, l'âge moyen à la dernière naissance se réduit, en raison des pratiques de contraception. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le raccourcissement de la période de fécondité est net, il l'est d'avantage au XX<sup>e</sup>, malgré un allongement des délais de maternité des femmes mariées à plus de 30 ans. Mais les statistiques sont trop faibles pour appuyer une analyse probante<sup>268</sup>. Ces règles sont générales en Lorraine où les références présentent dans l'ensemble des valeurs proches des nôtres, de 41,6 à 40,7 ans à Bruley au

<sup>265</sup> LE GOFF Armelle, Auray au XVIII<sup>e</sup> siècle. Op.cit.

mariages	15/ 19	20/ 24	25/ 29	30/ 34	35/ 39	40/ 44	45/ 49
15/ 19	470	643	483	400	400	160	
20/ 24		506	521	517	418	175	
25/ 29			577	522	371	200	
30/ 34				315	375	166	0
tous âges	470	574	527	428	386	181	

<sup>266</sup> DENIEL Raymond, HENRY louis, La population d'un village du nord de la France, Sainghin-en-Mélantois. Op.cit.

<sup>267</sup> FLANDRIN Louis. Op.cit.

<sup>268</sup> Barisey-la-Côte, âge de la mère à la dernière naissance.

âge au mariage	20	20/ 24	25/ 29	+30
XVIII <sup>e</sup>		39,9	40,28	44,00
XIX <sup>e</sup>		30,8	31,80	35,00
XX <sup>e</sup>		29,00	28,66	40,50

XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>269</sup> ; 41,3 ans dans la prévôté de Conflans-en Jarnisy<sup>270</sup>, un peu plus faible à Blénod-les-Toul, de 36 à 43 ans avec une moyenne de 37,5 ans mais la dispersion est importante<sup>271</sup> ; 41,7 ans dans la prévôté de Cattenom, où aucune dernière naissance n'a lieu avant les 30 ans de la mère<sup>272</sup>

Aux environs de Boulay, la différence d'âge est moins sensible qu'ailleurs, entre les femmes mariées avant et après 25 ans mais le déclin de l'âge, avant 1780 et après 1810 reste significatif. Après 1780, la proportion de dernières naissances survenues avant les 35 ans de la mère ne cesse d'augmenter d'une génération à l'autre<sup>273</sup>.

**Références françaises.** A Saint-Jean-Trolimon, le rajeunissement de l'âge est progressif et régulier du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle au premier du XX<sup>e</sup><sup>274</sup>. A Sainghin, avant 1710, aucune femme n'a moins de 35 ans à la naissance de son dernier enfant<sup>275</sup>. Dans le Tonnerrois, l'âge des mères à la dernière naissance est en moyenne de 38,5 à 41 ans<sup>276</sup>.

<sup>269</sup> STORTI Marie-Lyse, Bruley. Op.cit. âge mariage âge moyen dernière naissance : 15/ 19 41,6 ; 20/ 24 40,5 ; 25/ 29 40,7.

<sup>270</sup> BONTEMPS Michel, La Prévôté de Conflans-en-Jarnisy. Op.cit.

<sup>271</sup> HANANIA M.C., Blénod-les-Toul. Op.cit.

<sup>272</sup> CHAUSSEC Martine, La prévôté de Cattenom. Op.cit.

<sup>273</sup> HOUDAILLE Jacques, La population de sept villages des environs de Boulay. Op.cit.

Âge dernière naissance

	Médiant	moyen
Avant 1780		
Mariée avant 25	41,4	40,7
25 et plus	41,4	40,5
1780/ 1809		
mariée avant 25	39,9	38,5
25 et plus	41,7	41,7
après 1810		
mariée avant 25	39,0	39,5
25 et plus	40,9	39,2

<sup>274</sup> SEGALEN Martine. Op.cit.

mariages familles	nombre	âge moyen femme	âge moyen femme
enfant par mariage	dernière naissance		
1830 1850	44 8,3	20,34	41,02
1851 1890	42 8,3	21,35	39,8
1871 1890	35 8,5	21,9	39,5
1891 1910	35 6,6	21,2	37,5
1911 1930	37 3,5	21,4	31,6
1931 1940	9 3,1	21,1	32,7

<sup>275</sup> DENIEL Raymond, HENRY Louis, La population d'un village du nord de la France, Sainghin-en-Mélantois. Op.cit.

<sup>276</sup> DINET D., Quatre paroisses du Tonnerrois. Op.cit.

Dans le nord-ouest de la France, si l'âge à la dernière naissance ne dépasse pas 40 ans, les deux règles révélées à Barisey-la-Côte se vérifient sans mal<sup>277</sup>. Par contre, dans le quart nord-est de la France, l'âge de la dernière maternité, de 1670 à 1829, se situe à 45 ans, état de fait auquel se conforme Barisey-la-Côte<sup>278</sup>. De son côté, le quart sud-est adopte une position moyenne par rapport aux situations précédentes, l'âge de dernière maternité par femme ayant atteint 40 ans au mariage est proche de 45 ans, un peu moins si elles se sont mariées avant 20 ans, un peu plus pour les autres<sup>279</sup>.

### 2.84. La contraception

En France, l'introduction du malthusianisme s'observe dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et pendant tout le XVIII<sup>e</sup><sup>280</sup>. On note, dès la période 1740/ 1769, une baisse de fécondité chez les femmes mariées entre 20/ 24 et 25/ 29 ans. Dès qu'une proportion non négligeable de couples se met à pratiquer avec succès la limitation des naissances, la distribution à l'âge de la dernière maternité se modifie par la diminution de la fréquence relative des âges élevés<sup>281</sup>. Tant que la limitation des naissances demeure peu répandue, la baisse de fécondité ne devient forte que lorsque la femme avance en âge. Dès que la contraception se répand, beaucoup de couples se veulent inféconds, dès qu'ils ont le nombre d'enfants désiré<sup>282</sup>.

<sup>277</sup> HENRY Louis, HOUDAILLE Jacques Jacques, La Fécondité des mariages dans le quart Nord-Ouest de la France. Op.cit. âge moyen à la dernière maternité

Age au mariage	20	20/ 24	25/ 29
Avant 1770	38,7	39,6	39,7
1790/ 1819	34,5	35,0	38,9

<sup>278</sup> HOUDAILLE Jacques, La fécondité des mariages de 1670 à 1829 dans le quart Nord-Est de la France. Op.cit.

<sup>279</sup> HENRY Louis, Fécondité des mariages dans le quart sud-est de la France, de 1670 à 1829. Op.cit.

<sup>280</sup> Histoire de la famille. Op.cit.

<sup>281</sup> HENRY Louis, Fécondité des mariages dans le quart sud-est de la France, de 1670 à 1829. Op.cit. Proportion des couples désormais stériles dans chaque groupe d'âge de la femme.

Pour mille femmes

Age	âge actuel					
mariage	15/ 19	20/ 24	25/ 29	30/ 34	35/ 39	40/ 49
20	44	57	80	132	270	416?
20/ 24		242	50	110	225	379
25/ 29			48	76	160	452
30/ 34				91	190	465
35+					248	506

<sup>282</sup> HENRY Louis, Techniques d'analyse en démographie historique. Op.cit.

A la campagne, la restriction des naissances, plus tardive, ne remonte qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'une période à l'autre, la descendance diminue régulièrement mais à la Révolution, le déclin de la fécondité se ralentit, ensuite, celle-ci se stabilise à 3,5 enfants et ne baisse fortement qu'à partir de 1850, avec 2,6 enfants. Les couples ruraux jouent sur l'espacement des naissances pour réduire leur fécondité<sup>283</sup>, moins en retardant les naissances qu'en cessant de procréer après avoir eu quelques enfants au même rythme qu'auparavant<sup>284</sup>.

L'ensemble des terrains de référence confirme cette précocité de situation. A Esparros, lorsque la fécondité générale baisse, le nombre des couples sans enfants augmente considérablement<sup>285</sup>. Dans le sud bigouden, si la fécondité s'accroît légèrement dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, elle commence à chuter avant la fin du XIX<sup>e</sup>. Flagrante à cette date, l'apparition de la contraception se caractérise par une diminution du nombre moyen d'enfants par couple et de l'âge moyen des femmes à la dernière naissance<sup>286</sup>.

Dans le bas Quercy, la baisse de fécondité apparaît lors des mariages célébrés entre 1772 et 1792, et la chute s'accélère après 1815<sup>287</sup>. En Ile-de-France, la différence est nette au niveau des couples formés avant et après 1780, la baisse générale de fécondité devient sensible après cinq ou six ans de mariage et l'espacement des naissances s'érige en règle<sup>288</sup>. Le constat est le même dans le Morvan où la fécondité connaît un fort déclin à partir de la période 1790/ 1819 alors que l'extension de la contraception d'arrêt s'esquisse dès 1750, tout en restant modérée<sup>289</sup>.

Dans le nord-est de la France, la limitation des naissances semble plus précoce qu'ailleurs et la baisse de fécondité touche surtout les femmes mariées jeunes, avant 25 ans<sup>290</sup>. L'influence de la pratique interrompue est déjà sensible en Lorraine à partir des années 1740/ 1780. A Boulay, la contraception apparaît en 1780<sup>291</sup> ; à Villey-le-Sec, les femmes mariées jeunes espacent leurs

---

<sup>283</sup> PERRENOUD Alfred, Espacement et arrêt dans le contrôle des naissances. Op.cit.

<sup>284</sup> HENRY Louis, HOUDAILLE Jacques, La Fécondité des mariages dans le quart Nord-Ouest de la France. Op.cit.

<sup>285</sup> FAUVE-CHAMOUX Antoinette, Le fondement de la famille souche dans les Baronnie des Pyrénées avant 1914. Op.cit.

<sup>286</sup> SEGALEN Martine. Op.cit.

<sup>287</sup> SANGOI Jean-Claude, Contrôle de la fécondité dans le bas Quercy. Op.cit.

<sup>288</sup> GAGNIAGE Jean, Trois villages d'Ile de France. Op.cit.

<sup>289</sup> HOUDAILLE Jacques, Quatre villages du Morvan. Op.cit.

<sup>290</sup> HOUDAILLE Jacques, La fécondité des mariages de 1670 à 1829 dans le quart Nord Est de la France. Op.cit.

<sup>291</sup> Histoire de la France rurale. Op.cit.

accouchements après 1815 et à partir de 1816, la contraception d'arrêt s'impose de plus en plus<sup>292</sup>. A Brillon-en-Barrois, s'observe un début de limitation des naissances vers 30/ 35 ans, de même qu'au niveau de la baisse de l'âge moyen à la dernière maternité<sup>293</sup>. A Minorville, la baisse de fécondité naturelle est très nette entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles<sup>294</sup>.

A Xures, au XIX<sup>e</sup> siècle, la fécondité des femmes mariées diminue de façon générale pour les classes d'âge de plus de 30 ans ; tous les éléments du malthusianisme se trouvent réunis, dont le mariage tardif à plus de 26 ans pour les femmes, plus de 29 ans pour les hommes<sup>295</sup>.

Barisey-la-Côte paraît isolé dans ce contexte assez consensuel ; la contraception y a été étudiée selon la méthode des intervalles proposée par Dupâquier et Marcel Lachivert<sup>296</sup>. Appliquée au cas de Meulan, celle-ci révèle une absence de contrôle avant 1740, l'apparition de la contraception entre 1740 et 1789, (10 %) et sa diffusion massive entre 1790 et 1814 (36 %), la stérilité naturelle affectant 10 % des couples, pourcentage bien plus élevé que celui de Barisey-la-Côte où la méthode ne donne pas de résultats significatifs, peut être à cause de la faiblesse des statistiques<sup>297</sup>. La contraception semble en ce lieu d'avantage procéder par arrêt des naissances que par espacement des intervalles entre celles-ci. On ne compte, pour les familles complètes, que onze cas d'allongement sensible des intervalles à partir de 1789 ; dix d'entre eux ne concernent que des femmes mariées avant vingt cinq ans.

Par contre, les cas de limitation de la fratrie à un maximum de trois enfants sont beaucoup plus nombreux, le premier apparaissant en 1716 ; ils se multiplient ensuite à partir de 1778 et deviennent fréquents, sinon constants et réguliers, à partir des années 1810 seulement, ce qui rejoint en fin de compte les observations faites à Meulan.

<sup>292</sup> JOLIN René, URIOT Jean-Pierre, Villey-le-Sec. Op.cit.

<sup>293</sup> MAIZIERES François, Brillon-en-Barrois. Op.cit.

<sup>294</sup> JOIGNON Laurence, Coutumes, familles, successions et alliances en Lorraine. Op.cit.

<sup>295</sup> JOIGNON Laurence, Coutumes, familles, successions et alliances en Lorraine. Op.cit.

<sup>296</sup> Les observations portent sur des unions d'au moins cinq ans, arrêtées au quarantième anniversaire de la femme. Les intervalles sont classés entre intervalles courts, de moins de 18 mois ; intervalles moyens, entre 19 et 30 mois ; intervalles longs, entre 31 et 48 mois. Supérieurs à 48 mois, ils sont considérés comme stériles ou contraceptifs.

<sup>297</sup> LEBRUN François, La vie conjugale sous l'Ancien Régime. Op.cit.

Meulan	1666/ 1739	1740/ 89	1790/ 1814
Type 1	14,3	14,0	2,9
F 2	60,1	39,2	23,5
F 3	15,9	25,9	27,1
F 4	9,7	20,9	46,5